

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID : 040-254001977-20230921-DEL_2023_075-DE



Sitcom

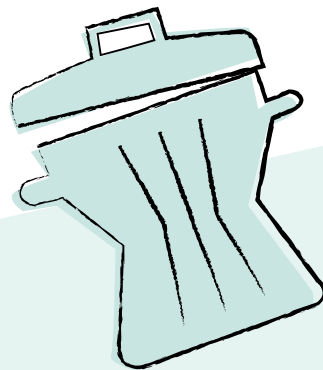
Côte sud des Landes AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

PROGRAMME 2023-2026

PLPDMA

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Un enjeu majeur pour le territoire
du Sitcom Côte sud des Landes



PASTEC

PLAN D'ACTION DU SITCOM
POUR LA TRANSITION VERS
UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID : 040-254001977-20230921-DEL_2023_075-DE





Table des matières

PRÉAMBULE	3
CONTEXTE	4
Définition	4
Cadre réglementaire	5
La Gouvernance du PLPDMA	6
MISE À JOUR DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	9
Le territoire	9
Le Service de collecte.....	10
Le Traitement des déchets.....	11
La population	11
Le logement	12
Evolution de la production de déchets.....	13
Evolution attendue des performances en l'absence de PLPDMA.....	20
Les gisements prioritaires identifiés	20
Bilan des actions déjà engagées dans le cadre du Programme Local de Prévention 2018 - 2023	22
OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2023-2026	32
Objectifs.....	32
Actions à engager.....	32
Suivi et évaluation.....	33
Indicateurs du PLPDMA	33
Prévisions budgétaires par action (en euros)	34
Planning prévisionnel de la mise en œuvre du PLPDMA	36
LES FICHES ACTIONS.....	37

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID : 040-254001977-20230921-DEL_2023_075-DE





La prévention des déchets

Un enjeu majeur pour le territoire du SITCOM
Côte sud des Landes

PRÉAMBULE

La gestion des déchets doit constamment s'adapter face à l'augmentation de la population, aux modifications des modes de consommation et aux obligations réglementaires.

C'est ainsi que les textes réglementaires font de la réduction des déchets une priorité, avant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et l'enfouissement.

Le plan national de prévention des déchets définit un objectif de réduction de 15% de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2030 par rapport au niveau de 2010.

Les actions de prévention des déchets, mises en œuvre par le Sitcom depuis 2001 et dans le cadre des deux précédents PLPDMA, ont contribué à cette politique avec une diminution des 20% des ordures ménagères et 1% des déchets ménagers et assimilés en 2022.

La dynamique, initiée par ces plans de prévention des déchets s'intègre désormais dans une réflexion plus globale. En effet, les actions de prévention des déchets ainsi que les actions définies dans la feuille de route du Sitcom constitue la base du Plan d'actions du Sitcom pour la transition vers de l'économie circulaire. Ce plan vise à un changement de modèle conduisant à la fin du jetable et à la valorisation du déchet ressource.

Le PLPDMA 2022 – 2026 n'est pas défini sur une période de 6 ans puisqu'il a été décidé en CCES de caler les PLPDMA sur les mandats des élus afin de pouvoir construire avec eux le PLPDMA.

Ce PLPDMA a pour objectif de diminuer de 9,4% la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits sur le territoire à l'horizon 2026 soit 29 kg/hab./an.

Le présent document présente les différents points permettant de comprendre le contexte et l'organisation de ce nouveau programme.

Mettre en place un programme local de prévention des déchets permet aux collectivités de limiter le recours à l'incinération ou à l'enfouissement, de limiter les coûts de gestion des déchets et plus largement de faire le lien avec d'autres politiques de développement durable, de créer des synergies entre les territoires et une dynamique pérenne.

CONTEXTE

L'élaboration d'un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés est devenue obligatoire pour les collectivités qui sont en charge de la gestion des déchets à partir du 1^{er} janvier 2012.

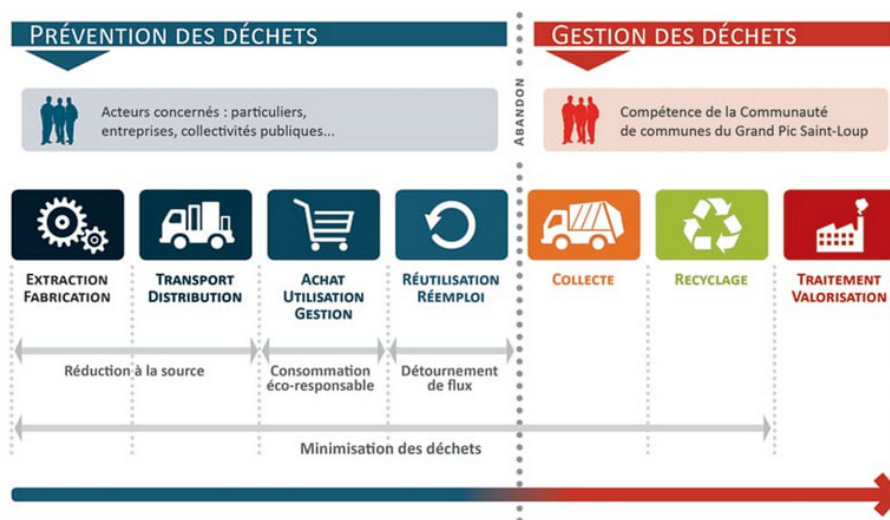
Définition

Prévenir la production de déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et la nocivité de ces déchets produits en intervenant la fois sur leur mode de production et sur leur mode de consommation. Elle intervient avant l'abandon, le statut de déchet d'un produit.

Ainsi, la prévention se décompose en :

- Prévention quantitative : éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets

- Prévention qualitative : limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements.



Au niveau local, la collectivité dispose de nombreux leviers pour diminuer la production de déchets auprès des habitants, également consommateurs et citoyens. Elle peut notamment informer et sensibiliser ses habitants qui restent décisionnaires de leur acte d'achat sur les actions de consommation responsable, réparation, réemploi etc.

En ce qui concerne les étapes de fabrication, conception, distribution et transport qui dépendent directement des entreprises et industriels producteurs et distributeurs des biens de consommation, la collectivité a moins de marge de manœuvre. Elle a néanmoins initié une dynamique territoriale en concertation avec les acteurs du territoire dans le cadre du Plan d'Action du Sitcom pour l'économie circulaire.



Cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets :

Les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010 rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets d'instaurer un plan de prévention des déchets.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise, quant à lui, le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat (DMA).

La feuille de route de l'économie circulaire (FREC), en 2018, décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire (fabriquer, consommer, jeter à un modèle circulaire qui intègrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages (art L110-1-1 du code de l'environnement)

La loi anti gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), promulguée le 10 février 2020, prévoit des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage pour des durées de 5 ans.

Les mesures phares :

- Limiter de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025 de 50% par rapport à 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire la consigne mixte pour le réemploi et le recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des conteneurs
- Fin de l'élimination des invendus alimentaires
- Appliquer un indice de séparabilité et tendre vers un indice de durabilité

L'ordonnance du 29 juillet 2020 qui transpose les 4 directives relatives aux déchets du paquet « économie circulaire » :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue d'une réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières : 55% en 2025, 60% en 2023 et 65% en 2035 de ces déchets mesurés en masse.

- Séparer à la source les biodéchets d'ici 2024

- Limiter le stockage des DMA à 10% de leur gisement en 2035

Le Programme National de Prévention des déchets 2010 – 2020 (PNPD) a été publié pour la période 2021 – 2027 par arrêté du 2 mars 2023.



Il est la déclinaison opérationnelle nationale de la réglementation européenne et guide l'élaboration des documents de planification au niveau régional et local. Il intègre les nouveaux objectifs et orientations fixées par la loi AGEC en matière de prévention des déchets, à savoir :

- Diminuer de 15% la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025 par rapport à 2015 dans la distribution alimentaire et la restauration collective
- Réduire de 50% d'ici 2023 par rapport à 2015 dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale.
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025 par rapport à 2015
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2023 en matière de réemploi et réutilisation.

Au niveau local, le plan régional de la prévention et de gestion des déchets régit la prévention des déchets. Ce plan régional concerne tous les types de déchets (dangereux et non dangereux) produits dans la région par les ménages, les activités économiques et ceux des collectivités et des administrations. Celui de la région Nouvelle Aquitaine, adopté en 2019, a été intégré la même année au schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le volet déchet du Sraddet donne la priorité à la prévention des déchets et retranscrit les principaux objectifs nationaux chiffrés en matière de déchets ménagers et assimilés à savoir :

- La réduction de la production de DMA de 15% entre 2010 et 2023
- L'amélioration du niveau de valorisation matière et organique pour atteindre 60% en 2030.

Au niveau du territoire, les collectivités locales chargées de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un PLPDMA qui doit être compatible avec le plan régional et le plan national.

La Gouvernance du PLPDMA

Le décret du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés définit le contenu des programmes locaux de prévention des DMA, ainsi que leurs modalités d'élaboration et de suivi. L'organisation du pilotage et de la gouvernance du PLPDMA est explicitée dans cette partie.

Les modalités de révision du PLPDMA

C'est dans le cadre de cette révision et en application du décret du 10 juin 2015, que les différentes phases suivantes doivent être respectées :

- Constitution de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) ;
- Avis de la CCES sur le projet de programme ;
- Validation par le Président du SITCOM du projet de programme ;
- Consultation et recueil des avis des acteurs et du grand public sur le projet de PLPDMA ;
- Avis de la CCES sur la synthèse de la consultation au public (si nécessaire) ;



- Adoption du PLPDMA par le Comité syndical ;
- Transmission du PLPDMA au Préfet et à l'ADEME et publication.

Le Pilotage du PLPDMA

Le pilotage du PLPDMA s'articule autour :

- de l'élu-référent : son rôle est, d'une part de porter le programme et, d'autre part, d'assurer le pilotage avec l'animatrice du programme ;
- de la CCES qui, une fois constituée, donne un avis sur le projet de PLPDMA, sur le bilan annuel et évalue tous les 6 ans le programme.
- de l'équipe projet qui élabore et anime le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cette instance est composée du Directeur, du responsable des services de collectes, de la responsable du service Communication/Prévention déchets, de la chargée de communication/ prévention déchets et de l'animatrice du PLPDMA et du chargé de l'économie circulaire.
- de l'animatrice du PLPDMA dont le rôle est de coordonner l'équipe projet et de proposer des orientations aux décideurs.

La CCES : Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi du PLPDMA

Constitution

Elle est constituée des différentes instances suivantes :

- Les élus représentants du SITCOM : le Président et trois vice-présidents ;
- Les représentants de l'état, des organismes publics et des collectivités : l'ADEME, la Région NOUVELLE AQUITAINE ;
- Les chambres consulaires : La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Landes, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, la Chambre d'Agriculture des Landes ;
- Les partenaires institutionnels : le Conseil Départemental des Landes, l'office du tourisme du Seignaux, EMMAÜS, l'association Voisinage, le Pays Adour Landes Océane ;
- Les associations : UFC que choisir, Les amis de la terre et la SEPANSO Landes.

Cette composition pourra être remaniée et enrichie au fur et à mesure de l'avancée du programme et des nouveaux partenariats à venir.



Rôle

Son rôle est de donner un avis sur tout nouveau projet de PLPDMA élaboré par la collectivité, avant que celui-ci ne soit arrêté par le président du SITCOM. La CCES suit annuellement l'avancée du programme par une présentation du bilan par la collectivité. Tous les 6 ans, cette commission évalue également les résultats du PLPDMA.

Consultation et adoption

Le projet de PLPDMA, présenté à la CCES pour avis le 5 juillet 2023 puis a fait l'objet d'une consultation publique via le site internet www.sitcom40.fr pendant 21 jours.

Cette consultation n'a pas entraîné de modification substantielle du contenu du PLPDMA. Le présent document a été adopté par l'assemblée délibérante du Sitcom le 21 septembre 2023.

Le programme définitif sera disponible sur le site www.sitcom40.fr et mis à disposition au siège administratif du SITCOM. Ce document de planification sera ensuite transmis pour information au Préfet de Région et à la Direction Régionale de l'ADEME dans les 2 mois suivant sa date d'adoption.

Mise œuvre des action et suivi du PLPDMA

Une fois le PLPDMA adopté, chacune des fiches-actions sera développée, appuyée par des groupes de travail par thématique, mis en place au fur et à mesure de l'avancement du programme d'actions et de la mise en évidence des besoins et opportunités.

Un bilan présentant l'état d'avancement et l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution des quantités de déchets produits sera réalisé et présenté chaque année dans le cadre de la CCES du PLPDMA. Ce bilan sera l'occasion d'apporter des ajustements en fonction des résultats obtenus.

L'évaluation du PLPDMA sera communiquée chaque année à travers la publication du Rapport annuel sur le Prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

NOUVEAU

A partir de 2023, le PLPDMA est intégré dans un plan plus général : le Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers l'Economie Circulaire (PASTEC) débuté en 2022. Les actions menées auprès des acteurs économiques et des collectivités sont inscrites désormais dans ce plan. Certaines contribueront, dans l'avenir, à la réduction des déchets et participeront également à la diminution de la production de déchets.



PASTEC
PLAN D'ACTION DU SITCOM
POUR LA TRANSITION VERS
UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



MISE À JOUR DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic, a été actualisé par le bilan du précédent programme local de prévention des déchets et l'analyse de la production de déchets depuis 2010.

Le territoire

Créé en 1969, le SITCOM Côte Sud des Landes est un syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés qui couvre 76 communes.

D'une superficie de 2 000 Km² soit le quart sud-ouest des Landes, il dessert une population municipale de 182 191 habitants qui passe à 350 000 habitants en pointe saisonnière.

Les 76 communes adhèrent au Syndicat indirectement, par le biais de 4 communautés de communes et d'une communauté d'agglomération pour lesquelles le SITCOM assure la compétence collecte et traitement ou uniquement la compétence traitement.

Dénomination	Nombre de communes adhérentes	Compétences assurées par le SITCOM
Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud	23 communes	Collecte et traitement
Communauté de communes Côte Landes Nature	10 communes	
Communauté de communes du Seignanx	8 communes	
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (partie ouest)	15 communes	
Communauté d'Agglomération du Grand Dax	20 communes	Traitement

Une particularité concerne la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans où le SITCOM est en charge de la collecte et du traitement des déchets des communes sur la partie ouest de la communauté de communes, la partie est étant gérée par le SIETOM de Chalosse.

Le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés porte sur les communautés de communes dont le SITCOM assure la compétence collecte et traitement. La communauté d'agglomération du Grand Dax possède donc son propre PLPDMA.

Ainsi, les données présentées par la suite portent sur le territoire du SITCOM sans la communauté d'agglomération du Grand Dax, soit 56 communes.



La carte ci-dessus permet de visualiser le périmètre du SITCOM concerné (partie foncée) ainsi que les principaux sites de traitement.

Afin d'assurer ses compétences de service public en régie, le SITCOM dispose d'un service de collectes de qualité et de différents sites de traitement spécifiques aux flux de déchets collectés.

Le Service de collecte

Un haut niveau de service est proposé aux usagers du Sitcom :

- Des collectes en point de regroupement pour les OMr dont les fréquences sont adaptées en fonction de la saisonnalité.
- Un réseau de point tri pour collecter les emballages et papiers.
- Un réseau de 22 déchetteries réparti sur l'ensemble du territoire pour garantir un service de proximité à la population.



- De nombreuses filières dans les déchetteries permettant de valoriser de plus en plus de déchets bien que le réemploi soit proposé.
- Des collectes en porte-à-porte permettant de capter chez les professionnels, les emballages, le papier, le carton et les biodéchets.

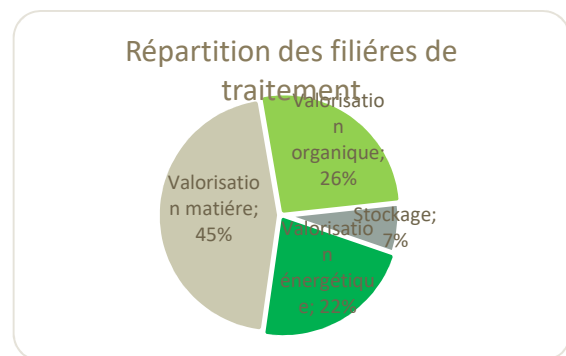
Le Traitement des déchets

Les moyens de traitement dont le Sitcom dispose :

- D'une Unité de Valorisation Energétique (UVE),
- D'une plate-forme multimatériaux,
- D'une installation de stockage des déchets inertes
- Deux centres de transit.

A ce jour, les parts de valorisation matière et de valorisation organique sont conséquentes.

Ces tonnages traités pourraient pour partie être évités, réemployés ou encore compostés comme l'illustrent les résultats des caractérisations détaillées page 15 et page 19 de ce rapport.



La population

Avec 125 341 habitants, la population du territoire de collecte du Sitcom représente 29,9% de la population du département des Landes.

Ainsi, le territoire de collecte du SITCOM compte 125 341 habitants sédentaires répartis sur 56 communes. La population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) prend en compte une partie de l'affluence touristique (1 habitant par résidence secondaire et 1 habitant par place de caravanes) ; sur le SITCOM, elle est de 158 483 habitants et a augmenté de 20% par rapport à 2010.

	2010	2018	2019	2020	2021	2022
Population municipale	102 643	116 515	119 219	121 169	123 372	125 341
Population DGF	132 274	149 344	151 126	153 251	155 721	158 483

La population municipale a augmenté de 22% depuis 2010 avec un taux d'accroissement moyen depuis 2010 de 2%. Ce taux, en comparaison avec le taux d'accroissement moyen de la France qui est lui de 0,23%, est largement supérieur et traduit l'attractivité de notre territoire.

La population utilisée pour définir le ratio de la production de déchets est la population municipale afin de correspondre aux indicateurs de réduction des DMA, conformément au décret du 30/12/15.

Néanmoins, notons que les ratios sont, par conséquent surévalués puisque les déchets générés par les activités touristiques les professionnels sont pris en compte

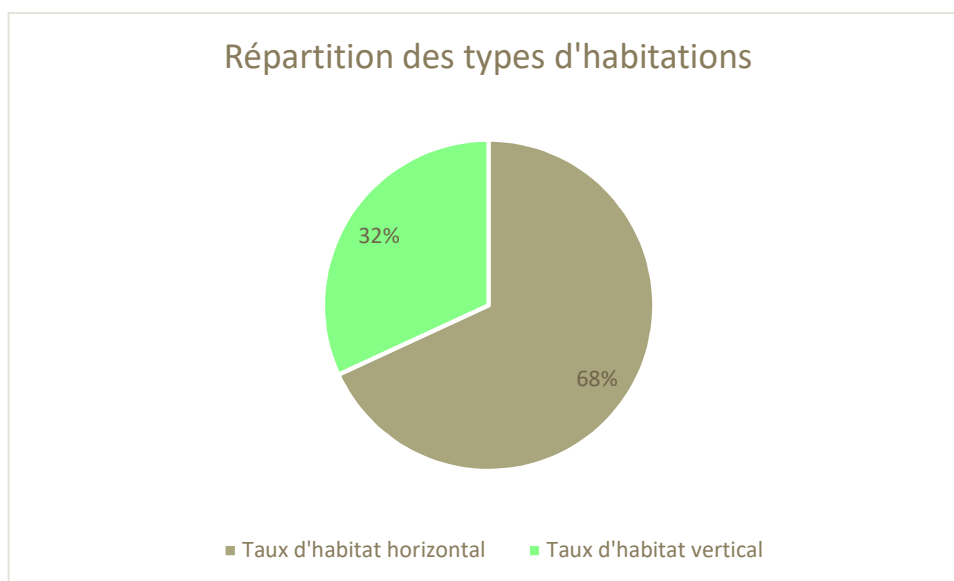


La communauté de communes Maremne Adour Côte Sud a plus de la moitié (55%) de la population du territoire. Sur le territoire du Sitcom, une commune compte plus de 10 000 habitants et sept comptent une population supérieure à 5000 habitants. Les populations des communes varient de 202 habitants à 12 914 habitants. Ainsi, le Sitcom est composé de communes disparates en terme de population.

Le logement

Les habitants du territoire vivent majoritairement dans des maisons 68% et 32% vivent en appartement.

Communauté de communes	nombre de maisons	Nombre d'appartements	Total
Côte Landes nature	8079	1795	9874
Maremne Adour Côte Sud	37456	21779	59235
Pays d'Orthe et Arrigans	6372	1001	7373
Seignanx	9546	4188	13734



La part des résidences secondaires est importante puisque 35% des résidences du territoire sont des résidences secondaires. Elles sont concentrées sur les communautés de communes MACS et Côte Landes Nature (respectivement 44% et 41% de taux de résidences secondaires). Certaines communes ont des taux de résidences secondaires extrêmement élevés de l'ordre de 80% et 77% notamment sur la zone côtière très touristique.



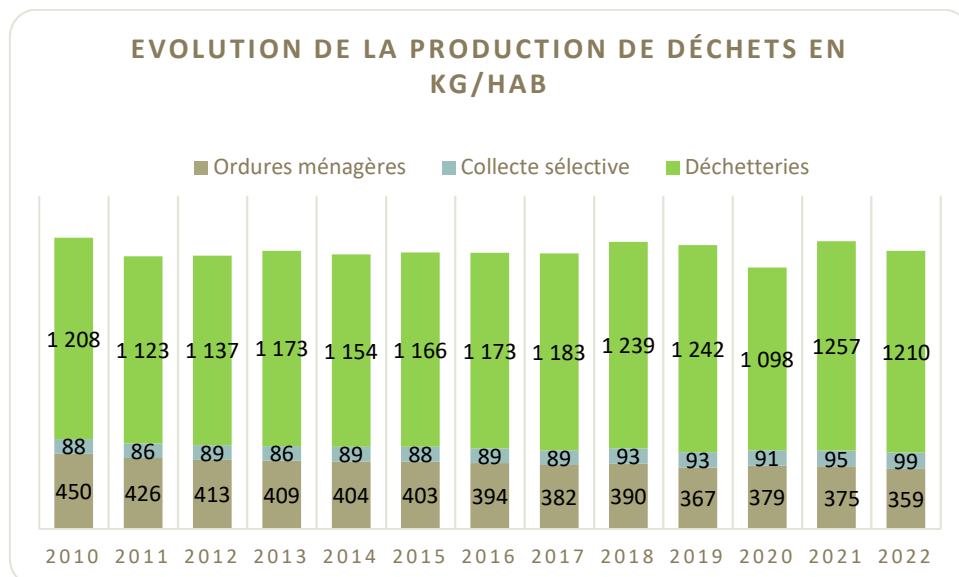
Communauté de communes	Nombre de résidences principales	Nombre de résidences secondaires
Côte Landes nature	5 630	4 312
Maremne Adour Côte Sud	31 214	26 138
Pays d'Orthe et Arrigans	6 280	482
Seignanx	12 099	1 008
Total	55 223	31 940

Cette particularité oblige à communiquer de manière récurrente pour que les messages soient bien entendus. Les actions de communication seront donc à adapter pour tenir compte des caractéristiques du territoire et de l'habitat des ménages.

Evolution de la production de déchets

Cette partie a pour objectif d'évaluer l'évolution des déchets produits par chaque habitant depuis 2010 afin de déterminer les gisements prioritaires.

L'évolution des ratios de Kg/hab depuis 2010 (basée sur la population municipale)



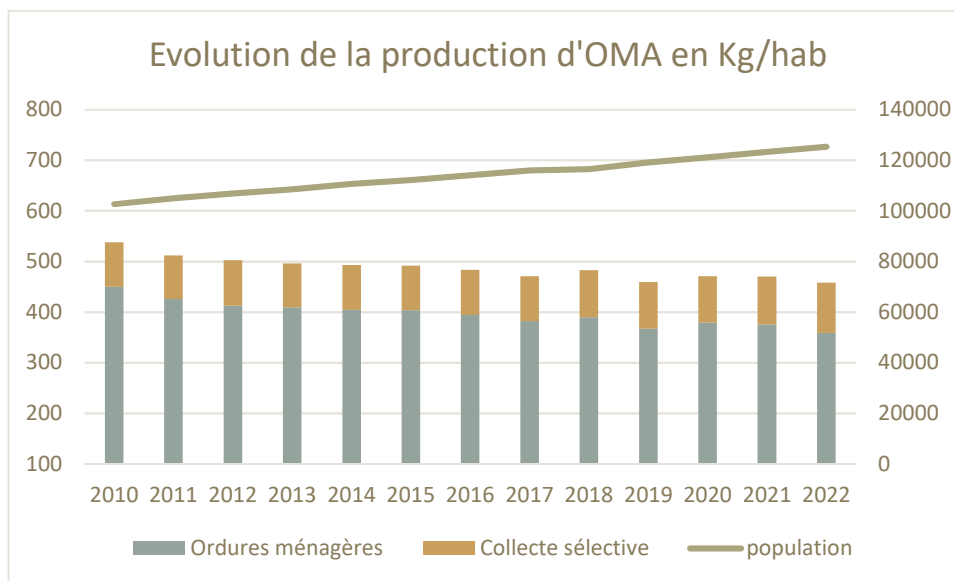
Depuis 2010, année de référence, les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant restent stables autour de 1 670 Kg/an. Pendant la même période, les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 20%, les déchets issus de la collecte sélective ont augmenté de 13% et ceux des déchetteries ont diminué de 0.1%.



Les ordures ménagères et assimilés (OMA)

Les ordures ménagères résiduelles et assimilés sont composés des flux suivants :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les flux issus de la collecte sélective

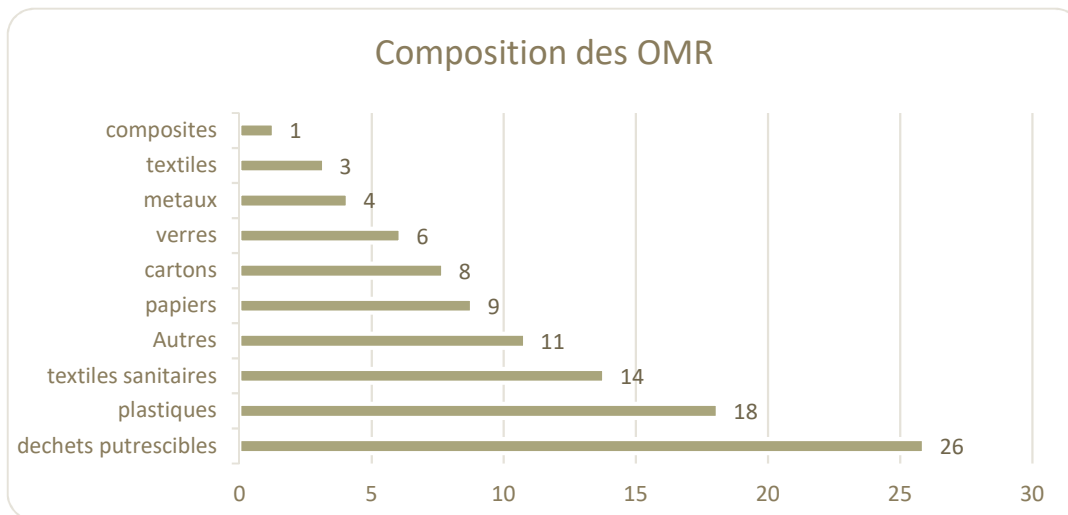


En étudiant les ratios par habitant, on remarque que les ordures ménagères résiduelles diminuent depuis 2010 (-20% en 2022) tandis que les filières de valorisation matière ont augmenté de 8%.

Le territoire est déjà donc dans une dynamique de tri et de réduction des ordures ménagères résiduelles ce qui peut s'expliquer notamment par la mise en place d'actions de prévention réalisées depuis 2011.

Composition des ordures ménagères

En 2022 et 2023, le Sitcom a fait réaliser une caractérisation des ordures ménagères résiduelles selon la méthode MODECOM de l'ADEME.



Les échantillons étudiés sont composés majoritairement de déchets putrescibles, des plastiques et des textiles sanitaires qui représentent en masse 58% des catégories de déchets présentes dans les OMR. Suivent ensuite le papier, le carton le verre, les métaux, et les textiles qui représentent 30%.

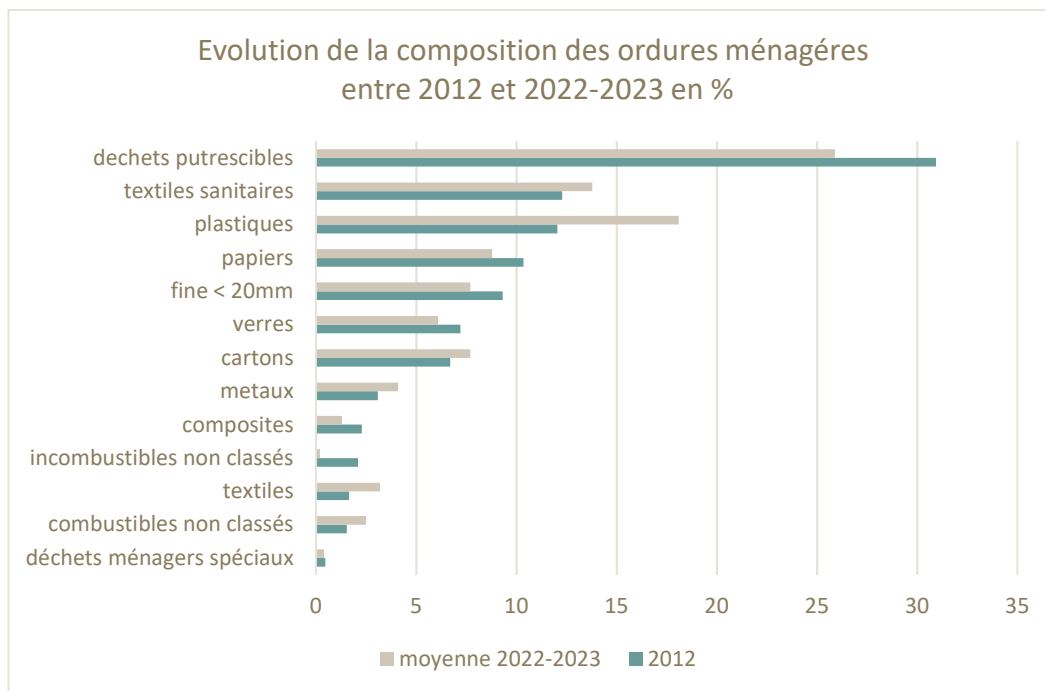
Les déchets putrescibles sont composés majoritairement des restes de table non consommable (11,8%) et des produits alimentaires non consommés (4,3%) qui représentent le gaspillage alimentaire. Les végétaux représentent quant à eux 2,6% et la sous-catégorie « autres putrescibles » qui comprend les excréments, les carcasses, la peau etc. représente 7,2% en moyenne des échantillons.

Les plastiques représentent 18% de la composition des ordures ménagères et comprennent majoritairement des emballages recyclables (bouteilles et flacon 2%, des films 6% et des autres emballages 4,8%).

Les textiles sanitaires, composés de couches, protections hygiéniques, etc. représentent 14% en masse des déchets.



Evolution de la composition des OMR entre 2012 et 2022-2023



Les échantillons étudiés sont composés en moyenne par ordre décroissant des déchets putrescibles, des textiles sanitaires, des plastiques et des papiers.

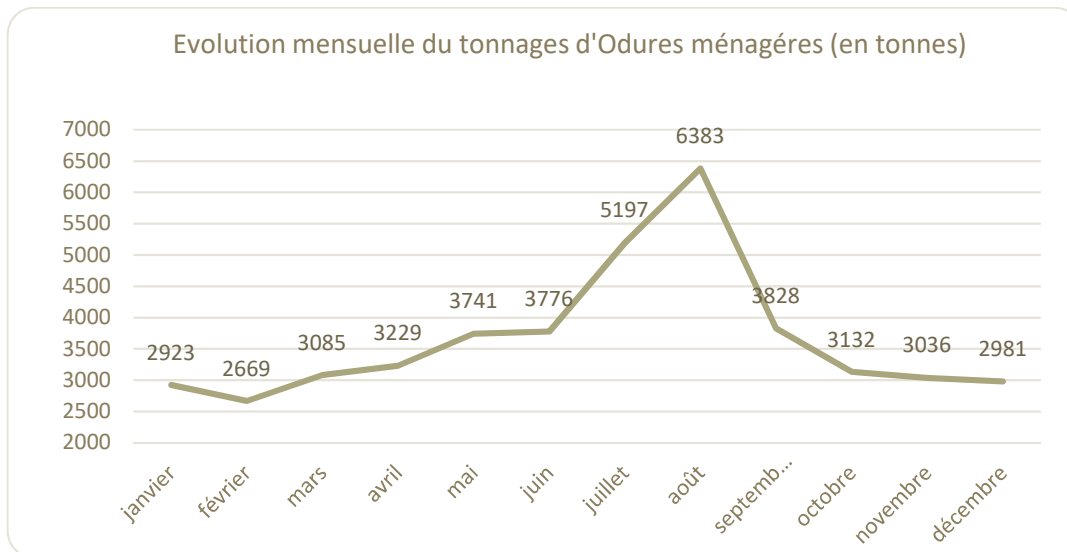
Entre 2012 et 2022-2023, le flux qui a le plus diminué (5%) est celui des déchets putrescibles. Le papier, le verre ont également diminué mais de manière moins significative.

En revanche, les catégories déchets plastiques (+6%), les textiles (+2%) et les textiles sanitaires (+2%) ont augmenté de manière significative entre 2012 et 2022, 2023.



Impact de l'activité touristique sur la production d'OMR

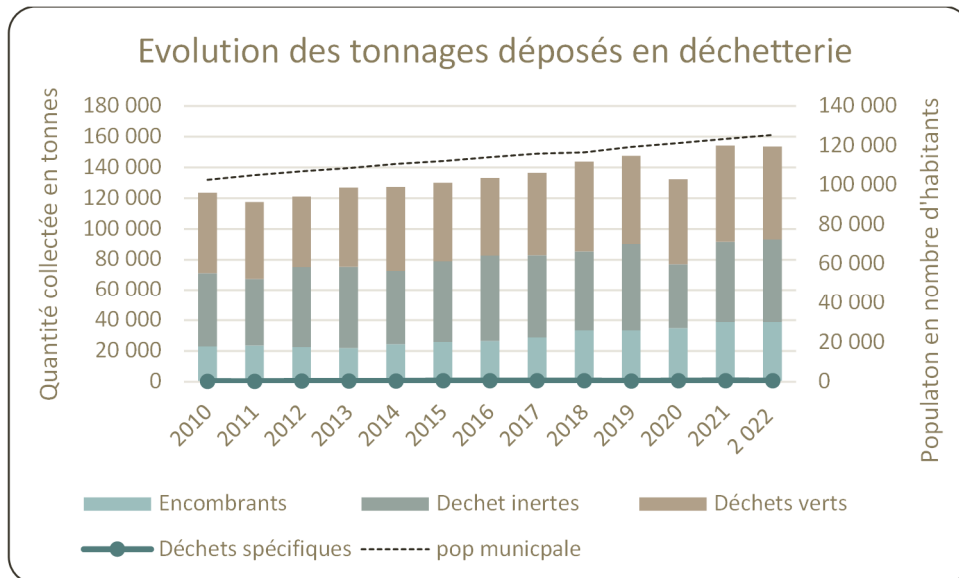
On parle d'activité touristique puisqu'il y a la production de déchets liée aux touristes eux-mêmes mais également toute l'économie qu'ils génèrent.



Le graphique ci-dessus permet de visualiser l'impact de la saison touristique de mai à septembre inclus, avec un mois d'août où on observe une évolution de + 107% par rapport au mois de mars. On estime à 26% les tonnages de l'impact de l'activité touristique sur le territoire et à 390 561 équivalents estivants qui ont fréquentés notre territoire en 2022.

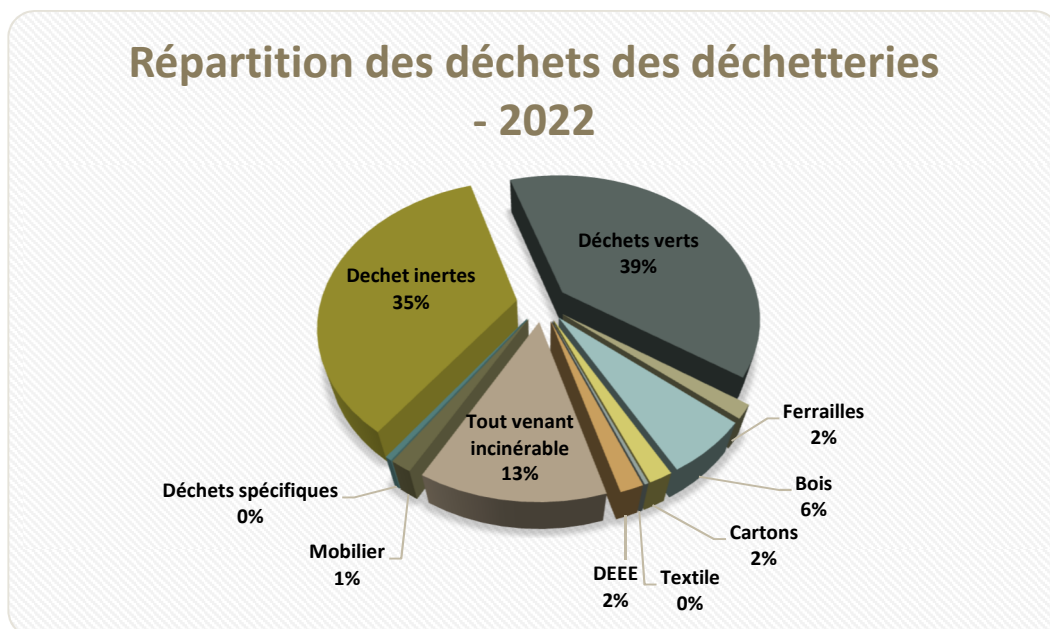
Evolution des déchets collectés en déchetterie

Il existe un réseau de 22 déchetteries, soit 1 déchetterie pour 5 697 habitants (ratio basé sur la population municipale 2022). Il s'agit ici d'un fort taux de couverture par habitant, la moyenne française étant d'1 déchetterie pour 14 518 habitants. Les modalités d'accueil sont identiques sur l'ensemble du territoire, l'accès est libre pour les particuliers et règlementé pour les professionnels qui doivent s'acquitter de la redevance spéciale.



Les déchets végétaux et les déchets inertes correspondent aux 2 flux majoritaires des déchets déposés en déchetterie. Notons également une baisse des déchets dit encombrants.

Ces deux flux devront faire l'objet de mesures prioritaires d'évitement et de gestion de proximité.



Le flux tout-venant représente 13% des apports juste après les déchets inertes et les déchets verts. Il est orienté vers de l'incinération avec récupération d'énergie.

De plus, une caractérisation réalisée en 2022 nous permet de connaître la composition de ce flux.

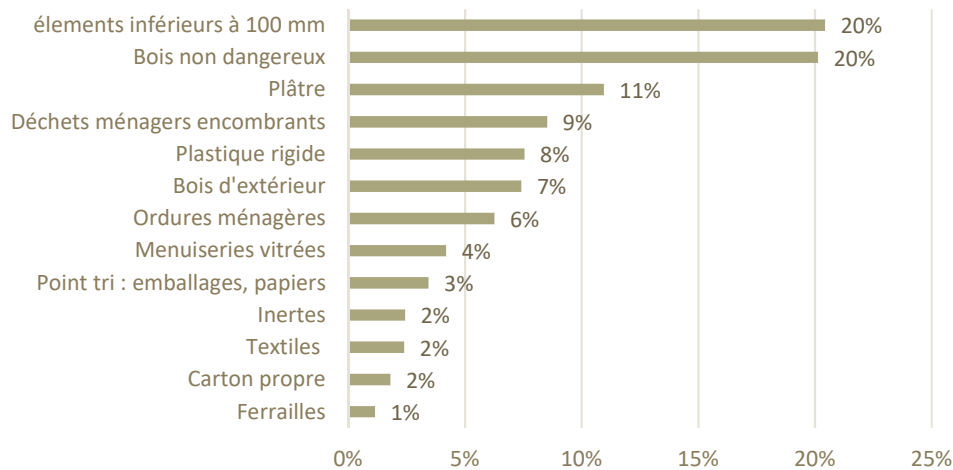


Composition des Tout-venant Incinérables des déchetteries

Le tout-venant incinérable sur les déchetteries correspond à l'ensemble des déchets qui ne font pas l'objet d'un tri en vue d'être recyclés ou valorisés. Ils sont toutefois incinérés dans une usine de valorisation énergétique du Sitcom à Bénése Maremne.

La présentation ci-dessous ne prend en compte que les catégories de déchets dont le pourcentage de présence est supérieur à 1% afin de faciliter la lecture.

Composition de la benne Tout Venant Incinérable



Ainsi cette caractérisation révèle que le tout-venant est composé en moyenne des éléments fins, de bois non dangereux, du plâtre, des déchets ménagers encombrants, des plastiques rigides, de bois d'extérieur pour 75% en masse.

En moyenne, 33% de la benne est valorisable (le bois, le carton, les emballages papier et le ferraille).

Des actions de prévention et réorientation des tris devraient permettre de diminuer ce flux.

Impact de l'activité des professionnels sur la production de déchets

Le Sitcom prend en charge la collecte de certains déchets des entreprises puisqu'ils sont proches des déchets ménagers en composition. Dans ce cadre, le Sitcom a instauré une redevance pour les usagers hors ménages pour relier le service rendu à la facture.

Ainsi le Sitcom collecte et traite les déchets de 8000 entreprises.

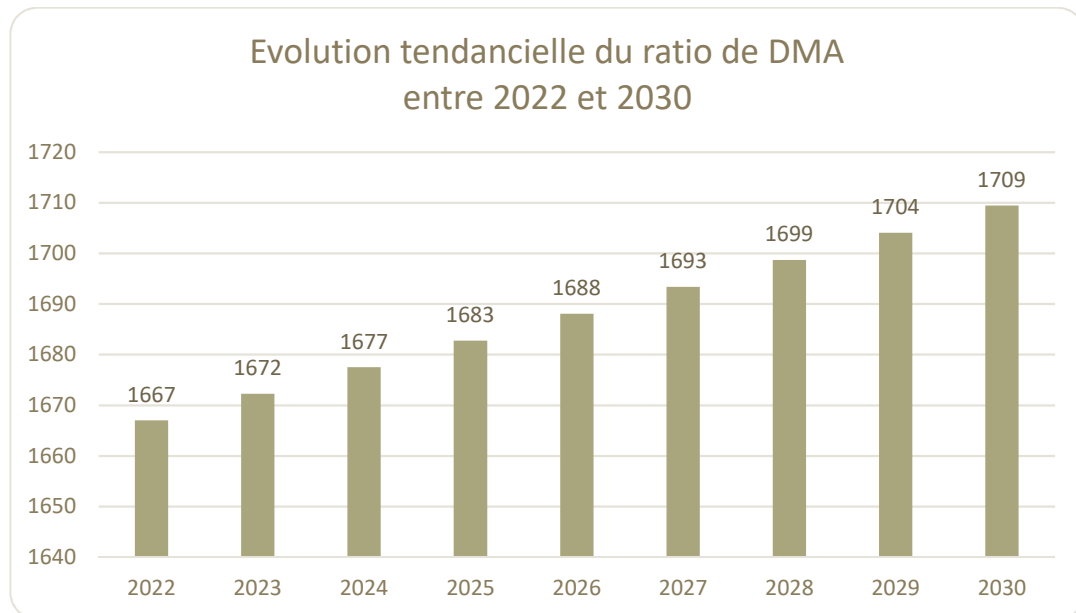
Les services liés à la redevance sont la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective des emballages et du papier, la collecte du carton en porte à porte, la collecte des biodéchets et l'accès en déchetteries.

Les quantités de déchets présentées précédemment comprennent donc les déchets des entreprises.



Evolution attendue des performances en l'absence de PLPDMA

Le graphique ci-dessous présente l'évolution attendue du ratio de collecte des DMA en l'absence d'une mise en œuvre du PLPDMA.



En l'absence d'un PLPDMA, la tendance est à une hausse des quantités de déchets collectées par habitant, pour atteindre 1709 kg par habitant en 2030. Il est primordial d'inverser cette dynamique, notamment grâce au PLPDMA mais également au Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers l'Economie Circulaire pour réduire la production de déchets et se conformer aux objectifs réglementaires.

Les gisements prioritaires identifiés

Définitions des notions

Le gisement d'évitement est la quantité annuelle (ou la ratio) de déchets qui sera directement impactée par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions de prévention.

Les gisements d'évitement

La connaissance des gisements prioritaires permet d'identifier les catégories de produits sur lesquels il est pertinent d'agir. Le raisonnement ne concerne plus les flux collectés mais les catégories de déchets ou de produits.

Le choix des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- L'ampleur du gisement
- Son degré d'exploitation déjà acquis
- Sa facilité et les opportunités de mises en œuvre
- Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement
- L'obligation légale ou contractuelle



Les actions de prévention du PLPDMA vont principalement se concentrer sur les gisements suivants :

■ **La fraction organique contenue dans le gisement OMr** : Compte tenu de la part des déchets putrescibles présentes dans les OMr (18,8%); L'obligation de tri à la source des biodéchets confère à la gestion des biodéchets un caractère prioritaire.

■ **Les déchets verts** : en 2022, il représente la catégorie de déchets la plus déposés en déchetterie par les particuliers et les professionnels. Actuellement, ils sont valorisés soit par la filière agricole soit en compost. En parallèle, des actions de sensibilisation et de prévention doivent être menées afin de limiter leur production : guide à destination des particuliers, ateliers de sensibilisation, charte avec les professionnels de ce secteur, etc.

■ **Les encombrants des déchetteries** : une partie de ce flux peut être dirigé vers les filières de réemploi et de réparation.

■ **Les déchets inertes** : Même si leur représentation a diminué depuis 2010, il reste une part importante des déchets déposés en déchetteries. Une valorisation de ce flux s'est développée mais des actions de réemploi devraient permettre de détourner une partie de ce flux.

■ **Les déchets en plastique** : leur part (20,5%) devrait diminuer en accentuant la communication sur les modifications de consignes de tri débutées en 2022.

■ **Les Tout-Venant Incinérables (TVI)** : Compte tenu de la part de déchets valorisables contenues dans ce flux, une amélioration des tris sur les sites et une communication engageante devraient permettre de diminuer ce flux.



Bilan des actions déjà engagées dans le cadre du Programme Local de Prévention 2018 - 2023

Le deuxième programme du Sitcom Côte Sud des Landes L'objectif étant d'atteindre l'objectif national de diminution de 10% des déchets ménagers et assimilés par rapport à l'année 2010.

Les actions suivantes ont ainsi été développées jusqu'en 2023

- **Sensibiliser** la population
- Développer et promouvoir le **réemploi**
- Réduire et mieux gérer les **déchets alimentaires**
- Réduire et valoriser **les déchets inertes**
- Réduire la production **des déchets verts**
- Réduire et mieux gérer les déchets des **manifestations**
- Réduire et mieux gérer les déchets des **hébergements touristiques**
- Réduire et mieux gérer les déchets du **milieu scolaire**
- **Être exemplaire** en matière de prévention des déchets
- **Utiliser les leviers économiques** pour favoriser la prévention

La philosophie des actions de ce deuxième programme reposait sur deux axes :

-L'engagement et l'implication de la direction des structures partenaires

Afin que les actions soient pérennes, il est impératif que la décision de s'engager dans une démarche de réduction des déchets vienne de l'organe décisionnaire (organisateur de manifestation, directeur de camping, etc.)

-La sensibilisation par l'action

Sensibiliser par l'action permet, d'une part, aux acteurs et organismes de maîtriser les gestes de réduction et de tri des déchets spécifiques aux sites et, d'autre part, d'améliorer leur communication auprès des différents usagers du territoire puisqu'ils réalisent eux-mêmes ces mêmes gestes.



SENSIBILISER LA POPULATION

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Réalisation d'une enquête de comportement	2019	Réalisée en 2020
Campagnes de matraquage	Deux par an tous les ans	10 campagnes -Les déchets dangereux : 2 -le réemploi : 1 -le gaspillage alimentaire : 4 -le compostage individuel : 1 -limitation des emballages : 1
Refonte du site internet	2019	Fait en 2019
Envoi aux nouveaux habitants	Tous les ans sur la durée 2018 : 1091	2018 : 1091 envois 2019 : 1075 envois 2020 : 1371 envois 2021 : 1393 envois 2022 : 1147 envois
Nombre de personnes sensibilisées		Envoi aux nouveaux habitants : 13 998 personnes Visites de sites : 662 personnes Diffusion du non à la pub : 6 852 personnes Sensibilisation des scolaires : 6 617 personnes Publications externes : 1 005 790 personnes Articles dans les bulletins : 212 854 personnes Evènementiels : 200 personnes 1 246 973 personnes sensibilisées



DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LE REEMPLOI

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Création d'espaces de réemploi sur les déchetteries	2019 : 4 2020 : 4 2021 : 2 2022 : 1	2019 : 2 (<i>St Martin de Seignanx et St Martin de Hinx</i>) 2020 : 1 (<i>Labenne</i>) 2021 : 3 (<i>Lit et mixe, Vieux Boucau et Orthevielle</i>) 2022 : 1 (<i>Vielle St Girons</i>) 2023 : 1 (<i>Messanges</i>)
Planification annuelle avec les partenaires	Sur la durée du programme	
Campagne de sensibilisation ciblée	1 campagne	Campagne réalisée en 2019
Sensibilisation des ménages	1 campagne	SERD 2019, 2020, 2021 et 2022 Campagne de matraquage : 2019
Suivre les quantités détournées	Sur la durée du programme	2018 : 161 tonnes 2019 : 208 tonnes 2020 : 136 tonnes 2021 : 286 tonnes 2022 : 324 tonnes → Soit 1 119 tonnes depuis 2018

Sous action sur le TEXTILE

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Suivre les ratios borne/habitants pour les textiles		Organisation avec les acteurs de la filière de la gestion des textiles de la gestion des textiles sur le territoire Déploiement de nouvelles bornes sur le territoire
Sensibilisation des ménages		2022 : 1 campagne
Planification annuelle avec les partenaires	Sur la durée du programme	10 réunions en présentiel ou par téléphone avec les acteurs de la filières
Suivre les quantités détournées		2018 : 613 tonnes 2019 : 731 tonnes 2020 : 593 tonnes 2021 : 546 tonnes 2022 : 411 tonnes



RÉDUIRE ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Campagne de matraquage sur le thème du gaspillage alimentaire	Tous les ans sur la durée du programme	4 réalisées : 2019 : Stop au gaspillage alimentaire 2021 : lutter contre le gaspillage alimentaire : les habitants du Sitcom pleinement engagés 2022 : Et vous ? c'est quoi votre geste anti gaspi 2023 : comment bien conserver les fruits et légumes
Campagne de matraquage sur le compostage	2020	Réalisée en 2021
Nombre de foyers disposant d'un composteur	De 2018 à 2022	2018 : 655 dont 599 en résidence principale 2019 : : 722 dont 658 en résidence principale 2020 : 798 dont 712 en résidence principale 2021 : 1106 dont 987 en résidence principale 2022 : 1127 dont 1031 en résidence principale 26 294 foyers équipés depuis 2000
Développement du compostage en établissement	De 2019 à 2023	2019 : 10 2020 : 6 2021 : 8 2022 : 9
Développement du compostage en habitat collectif ou de quartier	De 2019 à 2022	2019 : 1 2020 : 1 2021 : 2 2022 : 0
Nombre de personnes déclarant pratiquer le compostage	2019	2020 ; 57% déclarant pratiquer le compostage



RÉDUIRE ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DU MILIEU SCOLAIRE

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Création de la méthodologie	2019	Réalisée en 2020
Création d'outils à destination de la mairie	2019	Réalisée en 2020
Création des outils de suivi interne pour évaluer les actions	2019	Réalisée en 2020 mais abandonnée en 2022 dû à des modifications des suivis
Appel à projet et choix des mairies participantes	2020 – 2023	2019 : 1 2020 : 7 mairies et 11 écoles 2021 : 13 mairies et 14 écoles 2022 : 9 mairies et 19 écoles Fin 2022 : 30 mairies engagées 44 écoles engagées
Sensibilisation des acteurs et des enseignants	2020-2023	2020 : 2069 enfants et adultes 2021 : 2284 enfants et adultes 2022 : 2264 enfants et adultes Total de 6617 enfants et adultes sensibilisés

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS VERTS

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Création de groupes de travail		Réalisée en 2019
Réalisation de réunions de travail par cible		3 réunions réalisées en 2019 et 2020
		Test de compostage des végétaux de fleurissement dans les cimetières



ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DÉCHETS

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Intégration de la partie prévenir et réduire mes déchets dans le document d'intégration du personnel	2019	Fait en 2019
Actions de sensibilisation		Sensibilisation des nouveaux agents au tri des déchets : saisonniers et titulaires
Limitation du jetable		<p>Organisation d'événementiels « objectifs zéro déchets » (séminaires, comités syndicaux etc..) : achat de serviette en tissus, utilisation de vaisselle durable, traiteur exemplaire, redistribution des aliments non consommés</p> <p>Arrêt des gobelets jetables et mise en place de gobelets recyclables</p> <p>Distribution de verres réutilisables</p> <p>Distribution de gourdes</p>
Suivi et limitation de la consommation de papier		<p>Suivi de la consommation de papier</p> <p>Dématérialisation des bulletins de salaire depuis 1/01/2019</p> <p>Modification des paramètres des imprimantes (R/V, rétention etc.)</p> <p>Mise en place d'un logiciel de pointage</p> <p>Lettre d'info des agents dématérialisée</p>



RÉDUIRE ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DES MANIFESTATIONS

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Mise à jour des outils	Tous les ans	Tous les ans
Contact avec les manifestations	Tous les ans	Tous les ans
Analyse des demandes	Tous les ans	Tous les ans
Mise en place de la méthodologie et suivi des manifestations	Tous les ans	<p>2018 : 67 manifestations engagées sur le tri et 11 dans des actions de tri et réduction des déchets</p> <p>2019 : 80 manifestations engagées dans le tri et 21 dans le tri et la prévention</p> <p>2020 : pas de manifestation</p> <p>2021 : 24 manifestations engagées dans le tri et 15 ayant appliqué la méthodologie</p> <p>2022 : 130 manifestations dont 19 engagées dans le tri et la prévention</p>
Développement des verres réutilisables	Tous les ans	<p>2018 : 1 demande soit 500 verres</p> <p>2019 : 15 demandes soit 17 580 verres</p> <p>2020 : 10 demandes soit 15 500 verres</p> <p>2021 : 7 demandes soit 8300 verres</p> <p>2022 : 26 demandes soit 35 280 verres</p> <p>Depuis 2017 : 93 430 verres</p>



RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS INERTES

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Création d'un groupe de travail avec la CCI et la CMA des landes	2018	2018 : 2 réunions de travail : société CEMEX CCI/CMA
Réalisation d'une enquête	2019	2019 : lancement de l'étude avec la CCI et la CMA des landes Enquête auprès des professionnels 2021 : réunion de restitution des résultats de l'enquête auprès des confédération des artisans et des professionnels
		Valorisation des déchets inertes 2018 / 2019 : création d'une aire de réception des déchets inertes sur la plateforme pour réaliser des tests de valorisation des déchets inertes 2019 : séminaire à destination des collectivités locales pour présenter les produits 2020 : matinale technique en partenariat avec le CEREMA et l'association 3AR 2021 : poursuite de la valorisation des déchets inertes sur la plateforme pour créer de nouveaux produits utilisables en remblai (concassé et sable) et promotion des produits issus du recyclage auprès des collectivités du territoire assurant la maîtrise d'ouvrage de travaux de voirie.



RÉDUIRE ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Diffusion des memo-tris indéchirables chez les hébergeurs touristiques non engagés	Tous les ans sur la durée du programme	Diffusé tous les ans 2022 : Diffusion du nouveau Memotri du aux extensions des consignes de tri
Recherche de nouveaux hébergeurs	Tous les ans sur la durée du programme	2018 : 17 2019 : 21 2020 : 35 2022 : 72 (généralisation suite au programme extension des consignes de tri)

UTILISER LES LEVIERS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER LA PRÉVENTION

Sous actions	Prévu	Résultats 2018 - 2022
Rédaction du cahier des charges pour une étude sur la redevance incitative	2018	Le bureau d'étude INDDIGGO est choisi pour mener l'étude
Réalisation de l'étude et présentation aux élus	2019	Réalisation de l'étude Présentation aux élus des différents scénarios
		2019 : mise en place d'une tarification préférentielle auprès des professionnels pour les inciter à trier les déchets inertes
		2020 : mise en place d'une redevance requalifiée pour professionnels hors territoire fréquentant les déchetteries du Sitcom
		2021 : Réflexion engagée sur la pertinence de la mise en place d'une redevance incitative



Bilan des indicateurs globaux du programme 2018 - 2022

		2010 (année de référence)	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif de l'équipe projet du PLPDMA (en ETP)	Valeurs cibles	-	1,7	3	3,4	3,8	4,5
	Valeurs réalisées	-	1,9	1,8	2	3	3
Budget hors coût de personnel (en euros TTC)	Valeurs cibles	-	105 495	148 245	84 515	71 485	73 785
	Valeurs réalisées	-	56 748	138 706	121 230	129 910	136 206
Ratio DMA (Kg/hab./an)	Valeurs cibles	1 746	1 668	1 656	1 645	1 633	1 621
	Valeurs réalisées	-	1 722	1 702	1 527	1 727	1 627
Indice de réduction des DMA par rapport à 2010 (% de diminution)	Valeurs cibles	-	93,3	92,7	92	91,3	90,7
	Valeurs réalisées	-	98,6	97,5	89,8	98,9	95
Enquête : Evaluation du comportement des usagers vis-à-vis de la prévention	Valeurs cibles		1				
	Valeurs réalisées			1			



OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2023-2026

Objectifs

En 2010, le ratio par habitant des DMA était évalué à 1 746 kg/hab. Il est de 1 668 kg/hab en 2022 soit une diminution de 4% par rapport à l'année 2010.

Au sein des flux de déchets gérés par le SITCOM, la part des déchets inertes et des déchets verts est importante.

Pour atteindre la diminution de 15% des DMA réglementaire en 2030, il faudrait une diminution de 32,8 Kg/hab. sur les sept prochaines années. Le présent PLPDMA ne couvrant que la période 2023 - 2026, l'objectif à atteindre en 2026 est de 1 615 kg de DMA/hab.

Actions à engager

Les 10 actions pour atteindre cet objectif sont déclinées en fiches-action présentées ci-après et relatives aux thématiques suivantes :

- **Communiquer efficacement sur le territoire en matière d'économie circulaire et de réduction des déchets**
- **Etre exemplaire en matière de prévention des déchets**
- **Réduire et mieux gérer les déchets des manifestations**
- **Réduire et mieux gérer les actions du milieu scolaire**
- **Encourager le réemploi**
- **Encourager la réparation et les consignes d'entretien**
- **Encourager la réparation, le réemploi et la réutilisation des textiles**
- **Développer la gestion de proximité des biodéchets**
- **Poursuivre le dispositif d'information aux nouveaux habitants**
- **Etendre la diffusion du non à la pub**

Chaque fiche-action précise le contexte et les enjeux, le descriptif de l'action ainsi que les objectifs et les indicateurs qui y sont associés, puis les grandes étapes de mise en œuvre.

Le PLPDMA s'inscrit dans un plan plus général : le plan d'action du Sitcom pour la transition vers l'économie circulaire (PASTEC) débuté en 2022. Les actions menées auprès des acteurs économiques et des collectivités sont inscrites désormais dans ce plan. Certaines contribueront, dans l'avenir, à la réduction des déchets et participeront également à la diminution de la production de déchets.

Plus précisément, les actions envers l'activité touristique, les professionnels du bâtiment seront menées dans le cadre du Plan d'Action su Sitcom pour la Transition Economie Circulaire car elles seront élargies à l'économie circulaire.



PASTEC
PLAN D'ACTION DU SITCOM
POUR LA TRANSITION VERS
UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Suivi et évaluation

L'animation du PLPDMA nécessite un fort investissement en termes de moyens humains et financiers, il est donc important de les définir au mieux afin d'assurer la faisabilité des actions engagées.

Le planning et le budget présentés ci-après ont été définis à partir du contenu prévisionnel de chaque action. Néanmoins, le plan d'action est un outil dynamique et adaptable en fonction des résultats obtenus chaque année. Le contenu des actions est adaptable et pourra ainsi entraîner des mises à jour du planning et du budget.

Indicateurs du PLPDMA

Ils permettent de mesurer ou d'estimer l'activité et les impacts produits par les actions mises en œuvre. On distingue les indicateurs globaux du PLPDMA des indicateurs des actions.

En effet, les indicateurs globaux du PLPMA permettent d'apprécier, d'une part, si l'objectif de réduction de 9,4% de la production de DMA est atteint et, d'autre part, si les moyens humains et financiers prévus pour atteindre cette réduction ont été mis en œuvre.

Les indicateurs des actions se décomposent, quant à eux en :

- Indicateurs d'activité, qui permettent de suivre les moyens alloués et l'état d'avancement de chaque action dans le temps ;
- Indicateurs d'impact, qui permettent d'évaluer les changements de comportement et/ou les quantités évitées ou réduites par l'action.



Les indicateurs globaux du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés

		2010 (année de référence)	2023	2024	2025	2026
Effectif de l'équipe projet du PLPDMA (en ETP)	Valeurs cibles	-	3	4	4	3
	Valeurs réalisées	-				
Budget hors coût de personnel (en euros TTC)	Valeurs cibles	-	495 945	954 430	547 200	169 820
	Valeurs réalisées	-				
Ratio DMA (Kg/hab./an)	Valeurs cibles	1 746	1 644	1 621	1 599	1 576
	Valeurs réalisées	-				
Indice de réduction des DMA par rapport à 2010 (% de diminution)	Valeurs cibles	-	94	93	92	90
	Valeurs réalisées	-				

Prévisions budgétaires par action (en euros)

Les données présentées ci-dessous correspondent au coût total. En effet, elles comprennent les coûts de personnel et les coûts de matériel ainsi que les prestations des bureaux d'étude.



	2023	2024	2025	2026
Action 3 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets	4520	4520	3520	3520
Action 8 : Réduire et mieux gérer les déchets des manifestations	15 978	16 099	17 529	19 069
Action 9 : Réduire et mieux gérer les déchets du milieu scolaire	15 362	15 362	15 824	748
Action 18 : Encourager le réemploi	32 512	81 344	60 758	31 056
Action 19 : Encourager la réparation et les consignes d'entretien	0	48 288	1 764	1 764
Action 20 : Encourager, le réemploi et le réutilisation des textiles	1 073	12 316	1 100	1 100
Action 21 : développer la gestion de proximité des biodéchets	461 201	851 991	493 043	130 907
Action 22 : Communiquer efficacement sur la prévention des déchets	70 880	72 290	71 500	70 700
Action 23 : Poursuivre le dispositif d'information des nouveaux habitants	6084	6084	6084	6084
Action 24 : Etendre la diffusion du non à la pub	1295	1295	1295	1295
Total en euros	608 903	1 109 588	672 416	266 242




Planning prévisionnel de la mise en œuvre du PLPDMA

	2023				2024				2025				2026			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
THEMATIQUE 1 du PASTEC : Le Sitcom, moteur d'une démarche collective																
■ACTION 04 - ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS																
Planifier les services par années																
Finalisation des plans d'action des services déjà audités																
Creation des plans d'actions des services non audités																
Construction progressive du plan d'actions general du sitcom																
THEMATIQUE 2 du PASTEC : Collectivités locales, forces d'entraînement du territoire																
■ACTION 08 - REDUIRE ET MIEUX GERER LES DECHES DES MANIFESTATIONS																
Gestion administrative																
Reunion de sensibilisation communes et oc																
Application de la méthodologie																
Développement des verres réutilisables																
■ACTION 09 - REDUIRE ET MIEUX GERER LES DECHETS DU MILIEU SCOLAIRE																
Preparation, Mise à jour des outils																
Aplication méthodologie du groupe année en cours																
Phase intermediaire : groupe année n-1 et n-2 etoc																
redaction des fiches actions																
Phase 2 : partage des fiches actions et d'expérience																
THEMATIQUE 4 du PASTEC : Citoyens et consommateurs, acteur d'une démarche vertueuse																
■ACTION 18 - ENCOURAGER LE REEMPLOI																
Création d'une identité visuel sur les site																
deploiement du visuel sur les 13 autres conteneurs																
Amenagement intérieur des conteneurs de dons																
Campagne de sensibilisation																
Etude de faisabilité de détournement des biens de consommation de la collecte des																
encombrants																
Etude de la faisabilité du developpement de la consigne																
■ACTION 19 - ENCOURAGER LA REPARATION ET LES CONSIGNES D'ENTRETIEN																
Communication sur la réparation et les consignes d'entretien																
Mobilisation des acteurs de la réparation pour intégrer les réseaux nationaux																
Communication spécifique sur les réseaux des acteurs de la réparation																
■ACTION 20 - ENCOURAGER LES 3 RRR DANS LES TEXTILES																
Faire évoluer la sensibilisation sur les thèmes de la prévention																
Créer un lien avec les REPARACTEURS																
Deploiement des bornes sur le territoire																
Suivi annuel des quantités																
■ACTION 21 - DEVELOPPER LA GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS ALIMENTAIRES																
Developper le compostage individuel																
Campagne de distribution et de sensibilisation sur les déchetteries																
Maintien de la distribution actuelle																
Developper le compostage en pied d'immeuble dans 31 communes du territoire																
Reduire et mieux gérer les déchets verts particuliers																
Proposer des composteurs de 800 litres pour les menages																
Etudier la possibilité d'une partie du financement des broyeurs pour les menages																
Créer et diffuser un guide à destination des menages																
Etudier la faisabilité de formation sur chaque territoire																
THEMATIQUE 5 du PASTEC : la côte Sud des Landes - territoire mobilisé et engagé																
■ACTION 22 - COMMUNIQUER EFFICACEMENT EN MATIERE D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE PREVENTION DES DECHETS																
Plan de communication																
Execution du plan de communication : choix des medias, outils etc.																
■ACTION 23 - POURSUIVRE LE DISPOSITIF D'INFORMATION AUX NOUVEAUX HABITANTS																
Preparation																
Envoi et suivi																
■ACTION 24 - ETENDRE LE NON A LA PUB																
Recencement des besoins communaux et des communautés de communes																
Diffusion du non à la pub																











LES FICHES ACTIONS

Les actions portant le pictogramme  seront développées dans le PLPDMA.

Pour l'avenir, si des actions de réduction  sont engagées dans les autres actions du PASTEC non ciblées « prévention » à l'origine, elles seront évoquées lors des bilans annuels.



Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers une Economie Circulaire

THÉMATIQUE 1	Le Sitcom, moteur d'une démarche collective
ACTION 1	Développer une politique d'achats responsables au Sitcom
ACTION 2	Mettre en place un comité interne pour la transition écologique du Sitcom
ACTION 3 	Etre exemplaire en matière de prévention des déchets
ACTION 4	Développer de nouvelles filières de valorisation des déchets
ACTION 5	Définir le service public de demain
THÉMATIQUE 2	Collectivités locales, forces d'entraînement du territoire
ACTION 6	Accompagner les collectivités dans la mise en place d'actions d'économie circulaire
ACTION 7	Promouvoir les achats publics responsables auprès des collectivités
ACTION 8 	Réduire et mieux gérer les déchets des manifestations
ACTION 9 	Réduire et mieux gérer les déchets du milieu scolaire
THÉMATIQUE 3	Acteurs économiques, porteurs d'une offre durable
ACTION 10	Mettre en place une charte avec les entreprises responsables
ACTION 11	Développer l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment
ACTION 12	Accompagner les acteurs du tourisme vers une démarche de tourisme durable
ACTION 13	Accompagner les professionnels de l'alimentaire vers la réduction du gaspillage alimentaire
THÉMATIQUE 4	Citoyens et consommateurs, acteurs d'une démarche vertueuse
ACTION 14	Animer un défi citoyen pour promouvoir la sobriété
ACTION 15	Créer un répertoire des acteurs de l'économie circulaire du territoire
ACTION 16	Créer un fond de soutien aux initiatives locales
ACTION 17	Porter un projet de Pôle d'Economie Circulaire sur le territoire
ACTION 18 	Encourager le réemploi
ACTION 19 	Encourager la réparation et les consignes d'entretien
ACTION 20 	Encourager les RRR pour les textiles
ACTION 21 	Développer la gestion de proximité des Biodéchets
THÉMATIQUE 5	La Côte sud des Landes, territoire mobilisé et engagé
ACTION 22 	Communiquer efficacement sur le territoire en matière d'Economie circulaire et de réduction déchets
ACTION 23 	Poursuivre le dispositif d'information aux nouveaux habitants
ACTION 24 	Etendre la diffusion du non à la pub



THÉMATIQUE 1 DU PASTEC : LE SITCOM, MOTEUR D'UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

Action 3 - ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Action : en cours

Territoire desservi : 4 communautés des communes

Public cible : Le personnel du Sitcom Côte Sud des Landes

Flux de déchets ciblés : les déchets ménagers et assimilés

Pilote de l'action : Chrysis GRENEREAU



Contexte et enjeux pour le syndicat

L'exemplarité du Sitcom sur la thématique des déchets concerne les actions permettant de prévenir et de réduire les déchets produits en interne dans le cadre de sa mission.

Le fonctionnement du Sitcom repose sur des activités de bureau, de maintenance et d'entretien des véhicules et du matériel qui génèrent des déchets. La réduction de ces déchets permet de se montrer davantage écoresponsables.

Certaines actions sont motivées par la recherche d'économies financières, d'autres sont motivées par des obligations réglementaires et environnementales. De plus, ces actions permettent de tester les gestes de prévention que le Sitcom prescrit à la population. Cette expérience permet de communiquer sur les résultats, de gagner en légitimité.

Le lieu de travail est un espace généralement moins pris en considération que le domicile familial, il est pourtant fortement créateur de déchets, que ce soit les déchets courants du quotidien (papier, déchets alimentaires...), les déchets plus occasionnels mais importants en terme de volume (mobilier, équipements informatiques...) mais également les déchets spéciaux ou spécifiques (peintures...).

Des actions de prévention et de tri des déchets ont déjà été déployées au Sitcom au fur et à mesure des précédents programmes locaux de prévention des déchets sur les thèmes suivants :



- Action de sensibilisation
- Limitation du jetable
- Limitation de la consommation de papier

Descriptif de l'action

Le Syndicat souhaite continuer les actions déjà initiées. Plus précisément, il s'agit de continuer à réaliser les diagnostics par service afin d'établir un plan d'action par service dans l'objectif de mettre en place des actions de tri et réduction des déchets et de les suivre.

La mise en place progressive de ces actions sera basée sur une réflexion avec les services pour prendre en compte les spécificités de chaque service mais également développer des actions communes à l'ensemble du personnel.

Des fiches actions seront également rédigées afin d'alimenter l'action 9 intitulée « Accompagner les collectivités dans la mise en place d'actions d'économie circulaire du PASTEC ».

Etapas clés de l'action

ÉTAPE	RÉALISATION	RÉSULTATS
Pour chaque service, réunion de travail	2023 et 2024	
Pour chaque service, rédaction d'un plan d'action	2023 et 2024	
Pour chaque service, choix et validation des actions par la direction	2023 et 2024	
Pour chaque service, mise en œuvre des actions	2023 et 2024	
Rédaction du plan général d'actions du Sitcom	2023 et 2024	
Rédaction des fiches actions	2023 et 2024	

Les partenaires ou interlocuteurs

La direction du Sitcom
Les responsables de service du Sitcom



Les agents du Sitcom

Objectifs de l'action

■ Objectif principal :

L'objectif principal pour le Sitcom sera de mettre en place des actions de réduction et d'améliorer si nécessaires le tri des déchets produits dans le cadre de son activité.

■ Objectif d'impact :

100% des services avec un plan d'action
100% des actions réalisées en 2026

■ Objectifs d'activité :

Etablissement d'un plan d'action par service
Etablissement du plan d'action Sitcom
Suivi du déroulé des actions
Création de fiches actions

Indicateurs de l'action

Indicateurs d'activités

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Suivi des charges liées à l'action			En euros
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>4 520</u>	<u>4 520</u>	<u>3 520</u>	<u>3 520</u>
Résultat				

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Effectif de l'équipe projet			En ETP
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0,05</u>	<u>0,1</u>	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
Résultat				



Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de plans d'actions			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>9</u>	<u>9</u>	<u>1</u>	<u>100%</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Réalisation d'un plan d'action général			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	-	-	<u>1</u>	
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	% des actions réalisées			En %
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif				<u>100%</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de fiches actions			En nombre cumulé
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>5</u>	<u>10</u>	<u>15</u>	
Résultat				



THÉMATIQUE 2 du PASTEC : COLLECTIVITÉS LOCALES, FORCES D'ENTRAÎNEMENT DU TERRITOIRE

Action 8 : RÉDUIRE ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DES MANIFESTATIONS

Territoire desservi : 4 communautés des communes

Public cible : les organisateurs de manifestations

Flux de déchets ciblés : les déchets ménagers et assimilés

Pilote de l'action : Chrysis GRENEREAU



Contexte et enjeux pour le syndicat

Le territoire du Sitcom est riche en manifestations récurrentes. Les porteurs d'évènement sont généralement locaux et sensibles à une bonne gestion de leurs déchets pour des raisons environnementales mais également pour l'image renvoyée auprès de participants.

Le syndicat a engagé des actions depuis 2015 auprès des organisateurs de manifestation avec la mise en place d'une méthodologie reproductible et la création d'outils. Un travail en interne a également permis d'améliorer la gestion transversale de ces évènements entre les différents services du Sitcom.

Les organisateurs d'évènements s'engagent sur le tri ou sur le tri et la réduction des déchets, au travers d'une charte. Le Sitcom, quant à lui, s'engage à mettre à disposition le matériel nécessaire ainsi qu'un accompagnement en fonction des spécificités de la manifestation.

En 2022, ce sont 130 manifestations qui se sont engagées : 111 dans des actions de tri de leurs déchets et 19 dans le tri et la réduction des déchets.

Dès 2017, les organisateurs de manifestation se sont également vu proposer la prise en charge financière partielle de verres réutilisables. A ce jour, 93 430 verres sont utilisés sur le territoire.



Descriptif de l'action

Le Sitcom souhaite développer le nombre de manifestations engagées dans une démarche de tri et de réduction des déchets mais également le nombre de manifestations engagées dans une démarche de tri des déchets.

Pour cela, la démarche sera présentée aux communes et communautés de communes afin de les inciter à développer cette démarche de tri et de réduction des déchets. Des fiches « actions » seront également rédigées et diffusées aux organisateurs de manifestation.

Etapas clés de l'action

ÉTAPE	RÉALISATION	RÉSULTATS
Mise à jour des outils si nécessaire	Tous les ans	
Communication et informations aux communes et communautés de communes	Tous les ans	
Envoi des documents contractuels	Tous les ans	
Analyse des demandes	Tous les ans	
Mise en œuvre	Tous les ans	
Suivi des manifestations	Tous les ans	
Développement des verres réutilisables	Tous les ans	
Bilan de l'action et actions correctives si nécessaire	Tous les ans	

Les partenaires ou interlocuteurs

Les mairies du territoire et les communautés de communes

Les organisateurs de manifestations



Objectifs de l'action

■ Objectif principal :

L'objectif est d'augmenter le nombre de manifestations engagées dans des démarches de tri et de réduction des déchets sur le territoire.

■ Objectif d'impact :

Non quantifiable

■ Objectifs d'activité :

- 150 manifestations engagées dans une démarche de tri des déchets
- 50 manifestation engagées dans une démarche de tri et de réduction des déchets
- 20 fiches-actions rédigées et diffusées
- 120 430 verres réutilisables utilisés sur le territoire
- la réalisation d'une étude de l'aide à l'achat de vaisselle issue du réemploi ou durable

Indicateurs de l'action

Indicateurs d'activités

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Suivi des charges liées à l'action			En euros
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>15 978</u>	<u>16 099</u>	<u>17 529</u>	<u>19 069</u>
Résultat				

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Effectif de l'équipe projet			En ETP
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>	<u>0,3</u>	<u>0,4</u>
Résultat				



Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de manifestations engagées dans une démarche de tri des déchets			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>110</u>	<u>130</u>	<u>140</u>	<u>150</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de manifestations engagées dans une démarche de tri et de réduction des déchets			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>20</u>	<u>30</u>	<u>40</u>	<u>50</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de fiches action rédigées et diffusées			En %
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>18</u>	<u>5</u>	<u>10</u>	<u>20</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de verres réutilisables utilisés sur le territoire			En nombre cumulés
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>98 430</u>	<u>100 430</u>	<u>110 430</u>	<u>120 430</u>
Résultat				



THÉMATIQUE 2 du PASTEC : COLLECTIVITÉS LOCALES, FORCES D'ENTRAÎNEMENT DU TERRITOIRE

Action 9 : RÉDUIRE ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS DU MILIEU SCOLAIRE

Territoire desservi : 4 communautés des communes

Public cible : les mairies du territoire

Flux de déchets ciblés : le papier et les biodéchets

Pilote de l'action : Chrysis GRENEREAU



Contexte et enjeux pour le syndicat

Depuis 2019, le Sitcom a développé une méthodologie reproductible permettant de mettre en place, non seulement le tri des déchets au sein des écoles, mais également des actions de prévention de réduction des déchets produits.

Suite à une expérimentation menée en 2015, il est apparu que les deux déchets majoritairement produits dans les écoles maternelles ou primaires sont le papier et les déchets alimentaires de la cantine. Le Sitcom a choisi de se consacrer à ces deux déchets en priorité.

La méthodologie de l'« **opération Boule de neige** » repose sur le postulat que la mairie est un maillon essentiel pour développer les actions de tri et de réduction des déchets produits. En effet, le personnel gérant les commandes de matériel et gérant les déchets est du personnel communal. Les enseignants et les enfants sont, quant à eux, acteurs, par la réalisation des gestes de tri et de réduction des déchets.

A ce jour, 44 écoles et 30 mairies sont engagées dans la méthodologie et 6 617 élèves ont été sensibilisés.

Descriptif de l'action

Le Sitcom souhaite terminer l'action initiée dans le précédent programme local de prévention des déchets en appliquant la méthodologie dans les 27 mairies pour les 29 écoles encore non engagées dans l'**opération « Boule de neige »**.

De plus, un bilan via un questionnaire auprès des mairies-écoles déjà engagées devra nous permettre d'évaluer l'impact de l'action sur la pérennité des gestes de tri et de réduction des déchets.



Il servira, également de référence pour identifier des actions innovantes ou exemplaires. À partir de ces résultats, des fiches actions exemplaires seront rédigées puis diffusées à l'ensemble des référents participants. Un bilan de la méthodologie sera également réalisé.

Étapes clés de l'action

ÉTAPE	RÉALISATION	RÉSULTATS
Appel à projet	2023 à 2025	
Application de la méthodologie	2023 à 2026	
Création et envoi du questionnaire aux mairies – écoles déjà engagées	2023	
Analyse des résultats	2023 à 2026	
Création des fiches actions et diffusion	2023 à 2026	
Partage d'expériences entre les référents	2026	

Les partenaires ou interlocuteurs

Les mairies du territoire et les communautés de communes
Le Conseil départemental des Landes

Objectifs de l'action

■ Objectif principal :

Pérenniser les gestes de tri et de prévention des déchets dans les écoles et les mairies.

■ Objectif d'impact :

Non quantifiable

■ Objectifs d'activité :

- 100% des mairies et des écoles appliquant la méthodologie en 2026
- Création de 20 fiches actions avec les sites déjà engagés



- Partage des fiches actions, des expériences.

Indicateurs de l'action

Indicateurs d'activités

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Suivi des charges liées à l'action			En euros
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>15 360</u>	<u>15 360</u>	<u>15 825</u>	<u>750</u>
Résultat				

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Effectif de l'équipe projet			En ETP
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0,4</u>	<u>0,6</u>	<u>0,5</u>	<u>0,1</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de mairies engagées			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>6</u>	
Résultat				



Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de fiches action produites			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>5</u>	<u>8</u>	<u>15</u>	
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Bilan de la méthodologie			En %
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif		<u>1</u>		
Résultat				



THÉMATIQUE 4 du PASTEC : CITOYENS ET CONSOMMATEURS, ACTEURS D'UNE DÉMARCHÉ VERTUEUSE

Action 18 - ENCOURAGER LE RÉEMPLOI

Territoire desservi : 4 communautés des communes

Public cible : les habitants, les administrations et les entreprises du territoire

Flux de déchets ciblés : les déchets déposés en déchetterie

Pilote de l'action : Chrysis GRENEREAU



Contexte et enjeux pour le syndicat

Les pratiques de réemploi des biens de consommation comme le mobilier, les produits électriques et électroniques, la vaisselle etc. visent à donner une seconde vie aux produits.

Le Sitcom a créé, depuis 2011, un maillage sur le territoire permettant d'offrir une solution de proximité aux habitants pour favoriser les gestes de dons. Actuellement, il existe sur notre territoire une solution de réemploi pour 7 834 habitants et 324 tonnes de dons ont été collectés par les associations via les déchetteries du Sitcom en 2022.

Actuellement, les habitants du territoire qui le souhaitent peuvent :

- Déposer les produits dans des conteneurs de dons sur 14 des 22 déchetteries du Sitcom
- Déposer aux sièges des associations du territoire
- Les vendre ou les donner via les applications

Les Lois AGEC et « climat et résilience » ont modifié le Code l'Environnement, le Code Général des collectivités territoriales sur plusieurs points en lien avec le réemploi notamment :

- L'article L.111-4, L.224-109, L.224-113 du Code Général des collectivités territoriales impose aux collectivités de créer des zones de réemploi des déchetteries publiques.
- L'article L.541-10-1 du Code de l'Environnement créé à partir de 2022 une nouvelle filière REP concernée par le réemploi en déchetteries, les produits et matériaux du secteur du bâtiment.

Descriptif de l'action

Le Sitcom souhaite accompagner le maillage du territoire des lieux de dons en vue du réemploi pour encourager la circulation des biens et l'achat de seconde main en renforçant l'offre existante notamment en :



- Améliorant l'attractivité des zones de réemploi sur les déchetteries par une meilleure visibilité par la création d'un aménagement intérieur pour chaque espace de dépôt et un nom plus parlant.
L'objectif est de créer un changement de comportement des usagers fréquentant la déchetterie afin que ces lieux ne soient plus des lieux où on se débarrasse de ses déchets mais des sites où on réemploie, réutilise et valorise des produits.
- Améliorant la qualité et la quantité des dons via une sensibilisation des agents d'accueil et des usagers, les entreprises et les administrations sur l'importance du réemploi.
- Etudiant la faisabilité des systèmes de consignes
- Etudiant la faisabilité de détourner de la collecte des encombrants du Sitcom, les objets, meubles etc. vers le réemploi.

Etapes clés de l'action

ÉTAPE	RÉALISATION	RÉSULTATS
Création d'une identité visuelle sur les sites		
Créer un nom pour la zone de réemploi	2023	
Conception et réalisation d'un visuel sur le conteneur	2023	
Développement du visuel sur l'ensemble des conteneurs de dons	2024	
Aménagement intérieur des conteneurs de dons	2024 - 2026	
Amélioration de la quantité et de la qualité		
Sensibilisation du personnel : organisation de visite des sites des associations	2023,2024,2025	
Campagne de communication spécifique pour les professionnels et les administrations	2024	
Campagne de communication pour les particuliers	2024	



Etude du détournement de la collecte des encombrants		
Réunion pour étudier la faisabilité et le gisement avec le service du Sitcom en charge de cette collecte et les associations du territoire	2024	
Etude de la faisabilité du développement de la consigne		
Recherche des acteurs potentiels	2025	

Les partenaires ou interlocuteurs

Les acteurs du réemploi du territoire

Les mairies et communautés de communes

Objectifs de l'action

■ Objectif principal :

Diminuer les quantités de produits collectés dans les déchetteries et modifier la vision des habitants du territoire sur la notion de réemploi est l'objectif majeur du Sitcom

■ Objectif d'impact :

700 tonnes de déchets détournées vers le réemploi

■ Objectifs d'activité :

- Création d'une identité visuelle sur les sites
- Aménagement de l'intérieur de tous les conteneurs de dons
- Etude de la faisabilité de la consigne
- 2 Campagnes de sensibilisation



Indicateurs de l'action

Indicateurs d'activités

Indicateur de moyen				
Libellé	Suivi des charges liées à l'action			En euros
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>35 512</u>	<u>81 344</u>	<u>60 758</u>	<u>31 056</u>
Résultat				

Indicateur de moyen				
Libellé	Effectif de l'équipe projet			En ETP
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0,5</u>	<u>0,5</u>	<u>0,3</u>	<u>0,3</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
Libellé	Conception et création d'un visuel permettant d'améliorer la visibilité de la zone de dons			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>1</u>			
Résultat				

Indicateur de réalisation				
Libellé	Développement du visuel à l'ensemble des zones de dons			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>1</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>4</u>
Résultat				



Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Aménagement intérieur des zones de dons			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif		<u>1</u>	<u>6</u>	<u>7</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Etude de la faisabilité de la consigne			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif			<u>1</u>	
Résultat	-	-		-

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Etude de la faisabilité de détournement dans la collecte des encombrants			En %
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	-	<u>1</u> -	-	-
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Actions de communication et sensibilisation			En tonnes
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	-	<u>1</u>	<u>1</u>	
Résultat				



Indicateur d'impact				
Libellé	Quantité de biens de consommation détournés via les déchetteries			En tonnes
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>350</u>	<u>400</u>	<u>600</u>	<u>700</u>
Résultat				



THÉMATIQUE 2 du PASTEC : COLLECTIVITÉS LOCALES, FORCES D'ENTRAÎNEMENT DU TERRITOIRE

Action 19 - ENCOURAGER LA RÉPARATION ET LES CONSIGNES D'ENTRETIEN

Territoire desservi : 4 communautés des communes

Public cible : les habitants du territoire

Flux de déchets ciblés : les déchets déposés en déchetterie : déchets d'équipement électroniques et électriques, les déchets encombrants

Pilote de l'action : Chrysis GRENEREAU



Contexte et enjeux pour le syndicat

De nombreux objets sont déposés régulièrement en déchetterie alors qu'ils pourraient être réparés. En effet, sur 14 des 22 déchetteries que gère le Sitcom, les objets en bon état ont la possibilité d'être détournés par les conteneurs de dons à destination des associations du territoire, mais les objets, meubles etc. sont en bon état.

Une part des déchets déposés dans les Déchet Electriques et électroniques et dans les gisements « Tout-venant incinérable », les articles de sports et de loisirs, les déchets d'ameublement (DEA) pourraient être réparés au lieu d'être jetés.

Descriptif de l'action

Le Sitcom souhaite initier des modifications des comportements des usagers en sensibilisant les usagers aux différentes solutions de réparation de leurs objets présentes sur le territoire mais également sur la nécessité de bien entretenir ses équipements, matériels etc. afin d'allonger leur durée de vie.

Pour cela, le Sitcom décline plusieurs leviers :

- Une communication cohérente avec la communication sur le réemploi mais qui intègre des informations sur :
 - Les consignes d'entretien des équipements, matériels, déchets électriques et électroniques...,
 - Les possibilités de réparation (relayer les informations sur la durabilité et la réparabilité des produits et des biens de consommation)



-Communiquer sur l'achat de produits robustes, réparables et Eco labélisés (si possible) facilitant le réemploi, la réparation ou en achetant des produits de seconde main (lien avec l'action ECI : achats responsables).

- La mobilisation des acteurs de la réparation, présents sur le territoire pour qu'ils intègrent :
 - Le réseau REPAR'ACTEUR développé par la Chambre des métiers et de l'artisanat
 - Le label QUALI REPAR national pour ce qui concerne les produits électriques et électroniques
- Une sensibilisation et une communication spécifique sur ces deux réseaux et sur les façons de trouver prêt de chez soi un acteur de la réparation.

Objectifs de l'action

■ Objectif principal :

Sensibiliser de manière cohérente sur la réparation et les consignes d'entretien pour détourner les biens de consommation des déchetteries afin d'allonger leur durée de vie.

Communiquer sur les deux réseaux d'acteurs de la réparation en incitant les acteurs de la réparation à intégrer les réseaux nationaux.

■ Objectif d'impact :

Non quantifiable

■ Objectifs d'activité :

- Intégrer dans le plan de communication les campagnes prévues
- Nombre d'acteurs ayant les réseaux nationaux

Etapas clés de l'action

ÉTAPE	RÉALISATION	RÉSULTATS
Communication sur la réparation et les consignes d'entretien	2025	
Mobilisation des acteurs de la réparation pour intégrer les réseaux nationaux	2024	
Communication spécifique sur les réseaux des acteurs de la réparation	2025	



Les partenaires ou interlocuteurs

La Chambre des métiers et de l'artisanat
 Les mairies et les communautés de communes
 Les acteurs de la réparation du territoire

Indicateurs de l'action

Indicateurs d'activités

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Suivi des charges liées à l'action			En euros
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0</u>	<u>48 288</u>	<u>1 764</u>	<u>1 764</u>
Résultat				

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Effectif de l'équipe projet			En ETP
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0</u>	<u>0,5</u>	<u>0,1</u>	<u>0,1</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Communication sur le thème de réparation			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif			<u>1</u>	
Résultat				



Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre d'acteurs ayant intégré les réseaux nationaux			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>non défini</u>	<u>non défini</u>	<u>non défini</u>	<u>non défini</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Communication spécifique sur les réseaux des acteurs de la réparation			En %
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif			<u>1</u>	
Résultat				



THÉMATIQUE 4 du PASTEC : CITOYENS ET CONSOMMATEURS, ACTEURS D'UNE DÉMARCHE VERTUEUSE

Action 20 : ENCOURAGER LE RÉEMPLOI, LA RÉPARATION ET LA RÉUTILISATION POUR LES TEXTILES

Territoire desservi : 4 communautés des communes

Public cible : les habitants du territoire

Flux de déchets ciblés : les déchets déposés en déchetterie

Pilote de l'action : Chrysis GRENEREAU



Contexte et enjeux pour le syndicat

Le Sitcom a conventionné avec différentes structures afin de développer une offre de collecte des textiles sur le territoire en vu de leur réemploi et de leur valorisation pour les détourner des ordures ménagères.

Ils sont encore présents dans les ordures ménagères (3,9%) et dans la benne « tout-venant incinérable » (2,6%).

Actuellement, 118 bornes permettent aux habitants du territoire de déposer leurs textiles et 546 tonnes de textiles ont été collectées.

Descriptif de l'action

Le Sitcom souhaite faire évoluer la sensibilisation sur du thème du textile en informant sur la totalité des gestes de prévention et le devenir.

Des messages portant sur les achats raisonnés, la réparation, l'entretien, les possibilités de donner ou de vendre, les exutoires seront déclinés.

Le développement de nouvelles bornes sur le territoire, initié en 2022, sera poursuivi ainsi que le suivi.

En lien avec l'action portant sur la réparation, une attention particulière sera portée sur les métiers en lien avec les textiles afin qu'ils intègrent le réseau REPAR'ACTEUR pour que le Sitcom puisse communiquer auprès des habitants.



Le Sitcom dans le cadre de son activité souhaite également trouver une filière pérenne de réemploi pour tous les équipements de protection individuel et déployer cette solution auprès des communes et communautés de communes.

Étapes clés de l'action

ÉTAPE	RÉALISATION	RÉSULTATS
Communication sur les thèmes réparation, réemploi et réutilisation des textiles	2024 - 2025	
Déploiement des bornes textiles sur le territoire	2023 et 2024	
Filière pour les équipements individuels de protection du Sitcom	2024	

Les partenaires ou interlocuteurs

Les mairies du territoire et les communautés de communes

Objectifs de l'action

■ Objectif principal :

Le Sitcom souhaite communiquer de façon engageante sur la réparation, le remploi et la valorisation des textiles afin d'avoir zéro textile dans les flux collectés, que ce soit dans les ordures ménagères ou dans le tout-venant incinérables des déchetteries.

■ Objectif d'impact :

Zero textile dans les futures caractérisations

■ Objectifs d'activité :

- 40 nouvelles bornes déployées en 2026
- 1 campagnes de communication



Indicateurs de l'action

Indicateurs d'activité

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Suivi des charges liées à l'action			En euros
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>1 073</u>	<u>12 316</u>	<u>1 100</u>	<u>1 100</u>
Résultat				

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Effectif de l'équipe projet			En ETP
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0,1</u>	<u>0,3</u>	<u>0,1</u>	<u>0,1</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de nouvelles bornes déployées			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>8</u>	<u>13</u>	<u>10</u>	<u>9</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Tonnage de textiles collectés par les prestataires			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>478</u>	<u>566</u>	<u>642</u>	<u>642</u>
Résultat				



Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de campagne de sensibilisation			En %
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif		<u>1</u>		<u>1</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Suivi du ratio de borne par habitant			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>
Résultat				



THÉMATIQUE 4 du PASTEC

CITOYENS ET CONSOMMATEURS, ACTEURS D'UNE DÉMARCHE VERTUEUSE

Action 21 – DÉVELOPPER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Territoire desservi : 4 communautés des communes

Public cible : les habitants du territoire

Flux de déchets ciblés : les biodéchets des OMr

Pilote de l'action : Chrysis GRENEREAU



Contexte et enjeux pour le syndicat

Les biodéchets constituent un des gisements prioritaires dans ce programme. En effet, les biodéchets représentent une part importante des déchets produits sur le territoire (17,5% soit 35kg/hab./an de déchets alimentaires des OMR et 557 kg/hab. de végétaux déposés en déchetterie) mais également par les obligations réglementaires de tri à la source à échéance du 31 décembre 2023 inscrites dans la LOI AGEC.

Plusieurs solutions de tri à la source des déchets alimentaires (collectes séparées, compostage, etc.) seront déployées sur le territoire. Cependant, dans le cadre du PLPDMA seules les solutions de gestion de valorisation des biodéchets in situ seront engagées car elles répondent aux objectifs de réduction des tonnages des déchets.

Dès 2001, le Sitcom a développé le compostage individuel auprès des foyers permanents et a mis en place, à la demande, des composteurs en établissements (restaurants, restaurants d'entreprise, crèche, etc.)

Actuellement, 1 foyer sur 2 vivant toute l'année sur le territoire a un composteur pour composter ses déchets alimentaires et 52 établissements sont équipés de composteurs pour valoriser in situ leur production de déchets alimentaires.

La loi AGEC de 2020 exige des collectivités qui en ont la compétence de définir des solutions techniques de tri à la source des biodéchets pour permettre à chaque citoyen de disposer d'une solution pour ne pas jeter ses déchets alimentaires dans les poubelles afin qu'ils ne soient plus éliminés mais valorisés.



Descriptif de l'action

Le Sitcom souhaite pérenniser et développer un service de proximité efficace permettant aux habitants du Sitcom qui le souhaitent de composter leurs déchets alimentaires et leurs déchets végétaux chez eux ou collectivement.

Ainsi, le Sitcom veut favoriser :

- le développement du compostage individuel auprès des habitants non encore équipés et améliorer leur pratique de compostage.
- l'installation de nouveaux sites de compostage partagé et plus particulièrement pour les habitants vivant en immeuble dans une partie des communes du territoire.
- l'installation de nouveaux sites de compostage en établissement.
- la création d'un guide sur le thème du jardinage avec les déchets végétaux de son jardin et proposer des formations spécifiques sur ce domaine
- L'étude de la faisabilité de l'aide à l'achat ou à la location de broyeur auprès des particuliers
- La mise à disposition de composteurs de capacité plus importante aux habitants souhaitant composter leurs végétaux.

Etapas clés de l'action

ÉTAPE	RÉALISATION	RÉSULTATS
Compostage individuel		
Poursuite de la distribution des composteurs en habitat pavillonnaire	Tous les ans sur la durée du plan	
Développement du compostage en habitat pavillonnaire par la réalisation de campagnes de distribution de proximité	2023 : 1 campagne 2024 : 2 campagnes 2025 : 2 campagnes 2026 : 2 campagnes	



Compostage partagé		
Développement du compostage en pied d'immeuble : préparation des outils de communication et de sensibilisation et achat du matériel	2023	
Développement du compostage en pied d'immeuble : démarchage des communes et des syndic de copropriété et mise en place de la méthode de travail et du suivi	2023 : 5 2024 : 9 2025 : 9 2026 : 9	
Répondre aux demandes de compostage en établissement	Tous les ans sur la durée du programme	
Réduire les déchets verts		
Création et diffusion d'un guide à destination des particuliers sur la gestion in situ des déchets végétaux	2024 : création 2024 : diffusion	
Formation à destination des particuliers sur le thème de la gestion in situ des déchets végétaux	2025 : 4 2026 : 4	
Proposition de composteurs de capacité supérieure aux habitants souhaitant composter leurs déchets végétaux	2025 :	
Etude de l'aide au financement de broyeurs pour les ménages	2023	



Les partenaires ou interlocuteurs

Les mairies du territoire et les communautés de communes

Les syndics de copropriété

Objectifs de l'action

■ Objectif principal :

Diminuer la quantité d'OMR en incitant de manière concomitante les ménages dans tous les types d'habitats à agir contre le gaspillage alimentaire et à composter les déchets sur lesquels ils n'auront pas pu éviter le gaspillage et diminuer les DMA par des actions en faveur de la gestion in situ des végétaux.

■ Objectif d'impact :

4 200 tonnes de biodéchets détournés de la collecte OMR

■ Objectifs d'activité :

- Distribution de 25 054 composteurs en 2026 auprès des habitats pavillonnaires
- Distribution et accompagnement de 47 résidences et formation de 94 référents de sites de compostage
- Communiquer sur les bonnes pratiques de compostage tout au long du programme
- Création d'un guide sur les végétaux
- Organisation de formations auprès des ménages



Indicateurs de l'action

Indicateurs d'activités

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Suivi des charges liées à l'action			En euros
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>461 201</u>	<u>851 991</u>	<u>71 500</u>	<u>70 700</u>
Résultat				

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Effectif de l'équipe projet			En ETP
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>1,6</u>	<u>2,2</u>	<u>2,2</u>	<u>2</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre de composteurs distribués dans les maisons			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>8000</u>	<u>8000</u>	<u>8000</u>	<u>8000</u>
Résultat				



Indicateur de réalisation				
Libellé	Campagne de communication sur les thèmes du gaspillage alimentaire et du compostage			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>1</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
Libellé	Nombre de site de compostage en pied d'immeuble			En %
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>5</u>	<u>14</u>	<u>14</u>	<u>14</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
Libellé	Nombre de sites de compostage en établissement			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>4</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
Libellé	Nombre de guides sur la gestion in situ des végétaux			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	-		<u>67 000</u>	<u>1 000</u>
Résultat				



Indicateur de réalisation				
Libellé	Nombre de personnes sensibilisées via les formations sur le thème de la gestion in situ des végétaux			En tonnes
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif			<u>48</u>	<u>48</u>
Résultat				

Indicateur d'impact				
Libellé	Tonnage de déchets évités par la mise en place du compostage en pavillonnaire			En tonnes cumulées
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>3122</u>	<u>3842</u>	<u>4562</u>	<u>4670</u>
Résultat				

Indicateur d'impact				
Libellé	Tonnage de déchets évités par la mise en place du compostage en pied d'immeuble et en établissement			En tonnes cumulées
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>4</u>	<u>14</u>	<u>22</u>	<u>22</u>
Résultat				



THÉMATIQUE 5 LA CÔTE SUD DES LANDES, TERRITOIRE MOBILISÉ ET ENGAGÉ

Action 22 - COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR LE TERRITOIRE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE REDUCTION DECHETS



Action : en cours

Flux de déchets ciblés : tous les flux de déchets

Territoire desservi : Le territoire de traitement et de collecte avec une particularité : Le territoire de collecte seulement pour les actions du PLPDMA

Public cible : Tous les publics des fiches actions

Pilote de l'action : Myriam DONGIEU

Contexte et enjeux pour le Syndicat

L'ECl et la prévention des déchets représentent un véritable enjeu de société : environnemental, économique et réglementaire.

L'économie circulaire propose de repenser nos modes de production et de consommation pour optimiser l'utilisation des ressources, et empêcher leur épuisement à moyen terme. Elle s'appuie notamment sur les boucles courtes, les énergies renouvelables et la gestion des déchets.

Réduire les déchets est la responsabilité de chacun et nécessite l'adhésion et la mobilisation de tous. En effet, la prévention des déchets permet d'influer sur les actions prises par les consommateurs : achats responsables, compostage individuel, etc. La communication est donc un outil essentiel à mettre en œuvre car une communication mal établie peut réduire à néant le travail réalisé.



Aussi, afin de maintenir l'évolution des changements de comportements déjà initiés sur le territoire, la mise en place de campagnes de communication et d'actions sur le terrain est primordiale et devra répondre aux enjeux de communication suivants :

- Valoriser et capitaliser les actions du territoire
- Favoriser la prise de conscience
- Positionner le Sitcom comme un acteur majeur de la communication sur le territoire

Descriptif de l'action

La stratégie de communication du Sitcom Côte sud des Landes est basée sur une attention particulière à la pédagogie, dans des messages génériques ou spécifiques, mais également par des actions de communication de proximité selon les thématiques ou spécificités du territoire

// **Les cibles sont diverses :**

- Cibles internes : les agents et les élus du syndicat
- Cibles externes : les usagers, les élus du territoire, les scolaires, les professionnels, les partenaires

// **Les outils actuels d'aide à la communication interne**

La communication interne est importante car non seulement les agents et les élus doivent véhiculer les messages mais ce sont également des usagers qui peuvent partager ces messages avec les usagers du territoire.

- La lettre d'infos du directeur est une publication interne
- La lettre d'infos du directeur destinée aux élus délégués au Syndicat
- Les réunions : La réunion annuelle de la Direction, les Comités de directions, les réunions de services, les Comités Syndicaux.
- Les 5 écrans dynamiques, la messagerie électronique

// **Les outils actuels d'aide à la communication externe**

Les outils propres au Sitcom

- www.sitcom 40.fr, site internet du Sitcom.
- Les réseaux sociaux : Facebook sitcom40
- Sitcom infos, la publication externe du Sitcom imprimée à plus de 67 000 exemplaires
- Les guides : memo tri, guide du tri, guide du compostage, ...
- Les rapports : rapport annuel, PLPDMA, ...
- La signalétique visible par les usagers : bornes biodéchets, conteneurs de tri, ...

Les médias payants utilisables

- Les campagnes radio
- Les campagnes presse écrite



Les animations

- Visite de nos sites (classiques ou lors d'évènementiel type journée de sensibilisation)
- Animations en milieu scolaire ou hors scolaire
- Participation à des salons, forum
- Matinales sur des sujets spécifiques

Les campagnes de matraquage

Le Syndicat peut aussi choisir de faire sur un temps défini une campagne générale qui utiliserait plusieurs médias mais diffuserait un seul message.

Cette liste n'est pas exhaustive et des recherches sont faites régulièrement pour être au plus près des moyens de communication efficaces et actuels.

Les choix sont faits en fonction des actions et des projets, des cibles, du budget alloué.

Etapas clés de l'action

ÉTAPE	RÉALISATION	RÉSULTATS
Définition de la stratégie globale du Sitcom	Tous les ans	Une ligne directrice cohérente
Choix des médias, des outils en fonction des cibles	Tous les ans	
Rédaction et validation d'un plan de com ANNUEL . Puis planification et budgétisation prévisionnelle	Tous les ans. Année n-1 pour année n	Un cadre de travail et une cohérence dans les messages. Un équilibre entre efficacité et budget.
Rédaction et validation d'un plan de com particulier à une action ou un projet . Puis, planification et budgétisation .	En amont de la phase opérationnelle de l'action	<i>IDEM</i>

Les partenaires ou interlocuteurs

Les mairies du territoire et les communautés de communes

Les institutionnels : CITEO, ADEME, ...



Les services internes au Sitcom et des collectivités

Objectifs de l'action

Objectifs principaux :

- Sensibiliser les usagers du territoire du Sitcom sur les thèmes inhérents à l'activité à travers différents leviers de communication.
- Eveiller la conscience de chacun sur une meilleure gestion des déchets
- Communiquer sur les bonnes pratiques locales de la part des relais et partenaires

Objectif d'impact : Non quantifiable.

Objectifs d'activité :

- **146 800** personnes sensibilisées tous les ans sur la durée du programme
- **11** messages de prévention en 2026

Indicateurs de l'action

Indicateurs d'activités

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Suivi des charges liées à l'action			En euros
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>70 880</u>	<u>72 290</u>	<u>71 500</u>	<u>70 700</u>
Résultat				

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Effectif de l'équipe projet			En ETP
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0,4</u>	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
Résultat				



Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Le nombre de personnes sensibilisées			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>146 800</u>	<u>146 800</u>	<u>146 800</u>	<u>146 800</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Le nombre annuel de messages			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>2</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>2</u>
Résultat				



THÉMATIQUE 5 – LA CÔTE SUD DES LANDES, TERRITOIRE MOBILISÉ ET ENGAGÉ

Action 23 – POURSUIVRE LE DISPOSITIF D'INFORMATION DES NOUVEAUX HABITANTS

Territoire desservi : 4 communautés des communes

Public cible : les habitants du territoire

Flux de déchets ciblés : tous les flux de déchets

Pilote de l'action : Chrysis GRENEREAU



Contexte et enjeux pour le syndicat

La communication et la sensibilisation influencent les changements de comportements individuels et collectifs. Le territoire du Sitcom est très attractif avec une population qui a augmenté de 22% depuis 2010 et un taux d'accroissement de la population de 1,8% par an.

Il est important d'informer spécifiquement les nouveaux habitants sur les modalités de gestion des déchets sur le territoire et les gestes de réduction des déchets. En effet, c'est dès leurs installations que des déchets sont produits et par conséquent, qu'ils doivent s'approprier les gestes de tri et de réduction des déchets.

Descriptif de l'action

Le Sitcom achète à La poste les adresses, sur des étiquettes autocollantes, des nouveaux habitants. Ainsi, nous envoyons mensuellement par un courrier adressé un kit d'information à chaque nouvel habitant du territoire.

Le kit « nouvel habitant » contient :

- Un courrier d'information
- Le guide du tri
- Le guide de gestion des déchets alimentaires
- Un non à la pub
- Un mémo-tri



Étapes clés de l'action

ÉTAPE	RÉALISATION	RÉSULTATS
Achat annuel des fichiers	Tous les ans	
Préparation du kit nouveaux habitants	Tous les ans	
Préparation des enveloppes	Tous les ans	
Envoi mensuel	Tous les ans	
Suivi des envois	Tous les ans	

Les partenaires ou interlocuteurs

Aucun

Objectifs de l'action

■ Objectif principal :

Sensibiliser et informer les nouveaux habitants

■ Objectif d'impact :

Non quantifiable

■ Objectifs d'activité :

- 1 000 envoies par an sur la durée du programme
- 2 300 personnes sensibilisées tous les ans sur la durée du programme



Indicateurs de l'action

Indicateurs d'activités

Indicateur de moyen				
Libellé	Suivi des charges liées à l'action			En euros
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	-	<u>6 084</u>	<u>6 084</u>	<u>6 084</u>
Résultat				

Indicateur de moyen				
Libellé	Effectif de l'équipe projet			En ETP
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0,1</u>	<u>0,02</u>	<u>0,02</u>	<u>0,02</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
Libellé	Nombre d'envois			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
Libellé	Nombre de personnes sensibilisées			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>2 300</u>	<u>2 300</u>	<u>2 300</u>	<u>2 300</u>
Résultat				



THÉMATIQUE 5 – LA CÔTE SUD DES LANDES, TERRITOIRE MOBILISÉ ET ENGAGÉ

Action 24 – ETENDRE LA DIFFUSION DU NON A LA PUB

Territoire desservi : 4 communautés des communes

Public cible : les habitants du territoire

Flux de déchets ciblés : les papiers

Pilote de l'action : Chrysis GRENEREAU



Contexte et enjeux pour le syndicat

Les imprimés publicitaires sans adresse ou IPSA, bien qu'ils soient recyclables, sont une source de gaspillage puisque 44% des personnes interrogées déclarent les jeter directement à la poubelle sans les lire (enquête ADEME. Imprimés publicitaires sans adresse et bilan STOP PUB).

Le Sitcom, depuis 2006, propose aux habitants qui le souhaitent un autocollant « Non à la pub » dans le but de réduire les quantités d'imprimés non sollicités dans les déchets ménagers et assimilés en proposant aux usagers un moyen de refuser les publicités.

Une étude réalisée par le Sitcom en 2022 nous indique qu'entre 2006 et 2020, le nombre de personnes déclarant avoir un message sur sa boîte aux lettres est passé de 17% à 40%. Ces informations sont corroborées par les suivis réalisés annuellement par le Sitcom avec un taux d'apposition de 34%

Néanmoins, 9% de papier se retrouve encore dans les poubelles (résultats caractérisation 2022).

Descriptif de l'action

Le Sitcom a créé un autocollant « Non à pub » spécifique au territoire pour le diffuser auprès des habitants du territoire. Ce nouvel autocollant a été voulu plus résistant, plus durable afin d'éviter son renouvellement trop fréquent.



Il sera distribué via les modes suivant :

- Campagne de distribution à l'ensemble de la population du territoire via le Sitcom infos
- Envoi aux nouveaux habitants
- Envoi aux demandes particulières
- Distribution via les mairies et les communautés de communes
- Distribution via les sites du Sitcom : siège du Sitcom, déchetteries, accueil de la plateforme

Annuellement, une enquête terrain permet de calculer le taux d'apposition sur notre territoire.

Etapes clés de l'action

ÉTAPE	RÉALISATION	RÉSULTATS
Diffusion de l'autocollant à l'ensemble des habitants	2023	
Recensement des besoins communaux et des communautés de communes	Tous les ans	
Impression de l'autocollant « Non à la pub »	Tous les ans	
Envoi des autocollants « Non à la pub » aux communes et communautés de communes	2024 à 2026	
Réajustement des quantités d'autocollants « Non à la pub sur les sites du sitcom » (accueil siège, accueil plateforme et déchetteries)	Tous les ans	
Envoi ponctuel des autocollants « Non à la pub » aux demandes des particuliers	Tous les ans	
Diffusion via les envois « nouveaux habitants »	Tous les ans	



Les partenaires ou interlocuteurs

Les mairies du territoire et les communautés de communes

Objectifs de l'action

■ Objectif principal :

Réduire le gisement papier du gisement DMA

■ Objectif d'impact :

50% des foyers qui ont apposé un message sur leurs boîtes aux lettres

741 tonnes de déchets évités

■ Objectifs d'activité :

- 70 000 Nombre d'autocollants distribués
- 50% Taux d'apposition sur les boîtes aux lettres

Indicateurs de l'action

Indicateurs d'activités

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Suivi des charges liées à l'action			En euros
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>27 860</u>	<u>1 300</u>	<u>1 300</u>	<u>1 300</u>
Résultat				

Indicateur de moyen				
<u>Libellé</u>	Effectif de l'équipe projet			En ETP
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>0,1</u>	<u>0,05</u>	<u>0,05</u>	<u>0,05</u>
Résultat				



Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Nombre d'autocollants distribués			En nombre
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>68 000</u>	<u>1500</u>	<u>1500</u>	<u>2000</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Taux d'apposition du message sur les boîtes aux lettres			En %
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>50%</u>	<u>50%</u>	<u>50%</u>	<u>50%</u>
Résultat				

Indicateur de réalisation				
<u>Libellé</u>	Quantités de déchets évités			En tonnes
Année	2023	2024	2025	2026
Objectif	<u>741</u>	<u>741</u>	<u>741</u>	<u>741</u>
Résultat				



Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères de la Côte sud des Landes

62, chemin du Bayonnais – 40230 BÉNESSE-MAREMNE

05 58 72 03 94 – preventiondechets@sitcom40.fr

www.sitcom40.fr

Sitcom
Côte sud des Landes AU SERVICE DE SON TERRITOIRE